



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 décembre 2025 à 17 heures 00

Question n°14

Rapport annuel d'accessibilité 2024

Le Conseil d'Administration, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h09 et vote à partir de la question n°5 / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Ludovic FAGAUT / Monsieur José GOMES / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20251203-D00198010-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière
Sans incidence financière

Résumé :

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) établit un bilan annuel des avancées en matière de l'accessibilité sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Le rapport d'accessibilité 2024 présente un résumé des interventions menées par les directions opérationnelles de nos collectivités pour améliorer l'accessibilité aux équipements et aux espaces publics, ainsi que sur le réseau intercommunal de transports. Ce document passe également en revue les actions portées par la Ville de Besançon et par Grand Besançon Métropole pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap et faciliter leur accès à l'éducation, à la culture, à l'emploi et à l'exercice de leurs droits citoyens.

En lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, cette édition proposera un focus sur la thématique du sport et sur les dispositifs pour favoriser la pratique sportive de tous.

Référence au Projet social 2022-2026 :

- Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS
- Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »
- Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)
- Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville
- Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public
- Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS
- Sans objet

I. Contexte

Le rapport annuel d'accessibilité 2024 est le résultat d'un travail transversal pour l'élaboration d'un bilan partagé de la mise en accessibilité des communes de Grand Besançon Métropole.

Participant à son élaboration de façon active, l'ensemble des directions de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon et de Grand Besançon Métropole, ainsi que de nombreux partenaires qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

Le rapport annuel d'accessibilité propose un bilan thématisé de ces interventions qui sont reprises dans cette délibération avec une identification des directions référentes. L'ensemble des montants indiqués dans le rapport annuel d'accessibilité et dans cette délibération sont Toutes Taxes Comprises.

II. L'amélioration de l'accessibilité du cadre bâti – Etablissements Recevant du Public (ERP)

- **Travaux menés par le Département Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon**

La Ville de Besançon a poursuivi ses efforts avec la mise en accessibilité de 25 Etablissements Recevant du Public (ERP) inscrits au sein de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Il s'agit d'établissements scolaires, d'équipements sportifs, de lieux d'accueil culturels, de la petite enfance, de sites administratifs ou culturels.

Les opérations achevées en 2024 :

- **Salle d'exposition de la Fonderie** au sein du musée comtois de la Citadelle de Besançon : accès possible sous la roue du moulin, maquette tactile, explication en FALC,
- **1^{ère} phase de travaux de l'Ecole Elémentaire Viotte** : desserte ascenseur, requalification des escaliers, accessibilité des sanitaires,
- **Amélioration de l'accessibilité du groupe scolaire Henri Fertet** : stationnement, requalification des escaliers.

En 2024, le montant total des travaux mandatés et soldés par le Département Architecture et Bâtiments pour améliorer l'accessibilité à tous les types de handicap du cadre bâti de la Ville de Besançon s'élève à 731 348 €.

- **L'examen des dossiers par la Sous-commission départementale pour l'accessibilité**

Pour rappel, la Sous-commission départementale pour l'accessibilité (SCDA) des personnes handicapées émet un avis sur les demandes d'autorisation de travaux pour un ERP, assorties ou non d'une dérogation et d'un Ad'AP, sur les Ad'AP de patrimoine et les schémas directeurs afférents, sur les dérogations (concernant la voirie et les espaces publics, les logements et les lieux de travail) et sur les solutions d'effet équivalent pour les ERP neufs (exemple : innovations techniques).

En 2024, les 165 dossiers relatifs à l'accessibilité déposés en Mairie de Besançon qui ont été examinés par la SCDA ont fait l'objet des avis suivants :

- 6 dossiers ont reçu un avis défavorable,
- 19 établissements ont formulé une ou plusieurs demandes de dérogation : 13 demandes de dérogations motivées et recevables ont obtenu un avis favorable de la SCDA,
- 8 visites avant ouverture ont été effectuées par la SCDA.

III. La mise en accessibilité des voiries par le Département des mobilités

En 2024, la Direction Voirie de la Ville de Besançon a conduit près d'une cinquantaine d'opérations pour un montant total de 592 410 € de travaux d'amélioration de l'accessibilité :

- 2 chantiers pour permettre l'accès aux équipements publics en lien avec le Plan

Ecole de la Ville de Besançon,

- 7 secteurs relevant du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) concernés par des chantiers conduits pour la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement,
- 40 secteurs hors PAVE concernés par des chantiers améliorant la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement.

Ces opérations et des interventions en diffus ont, notamment, permis d'améliorer les éléments suivants :

- 65 traversées piétonnes mises aux normes,
- 12 places PMR créées ou modifiées,
- 175 modules sonores aux traversées piétonnes modifiés.

En 2024, la Direction Développement et Gestion des Infrastructures a conduit 7 opérations pour un montant total de 445 300 € de travaux d'amélioration de l'accessibilité :

- 1 rue de Besançon concernée par une grosse opération de requalification hors PAVE (montant des travaux : 146 000 €),
- 6 communes de Grand Besançon Métropole concernées par de grosses opérations de requalification (montant des travaux d'accessibilité : 299 300 €).

En 2024, les travaux d'amélioration de l'accessibilité sur les voiries à Besançon et sur les autres communes de Grand Besançon Métropole conduits par le Département des Mobilités s'élève à un montant total de 1 038 241 €.

IV. La mise en accessibilité des espaces publics par la Direction de l'Aménagement de l'Espace Public et des Grands Travaux

Les opérations urbaines réalisées par la Direction de l'Aménagement de l'Espace Public et des Grands Travaux permettent la création de nouveaux espaces publics ou la réhabilitation complète de lieux existants. Ces projets intègrent systématiquement les normes en vigueur d'accessibilité pour les projets neufs et visent l'amélioration au maximum des situations existantes.

En 2024, la Direction de l'Aménagement de l'Espace Public et des Grands Travaux a réalisé 20 opérations, réparties de la manière suivante :

- 12 pour le compte de Grand Besançon Métropole,
- 7 pour le compte de la Ville de Besançon,
- 1 pour le compte de Sedia.

En 2024, les travaux d'amélioration de l'accessibilité sur les espaces publics à Besançon et sur les autres communes de Grand Besançon Métropole conduits par la Direction de l'Aménagement de l'Espace Public et des Grands Travaux s'élèvent à un montant total de 5 037 336 €.

V. La mise en accessibilité du réseau Ginko par la Direction des Transports

• L'accessibilité des points d'arrêts de bus

En 2024, 14 stations ont été rendues accessibles, avec la requalification de 23 points d'arrêts :

- 6 stations à Besançon,
- 8 stations sur d'autres communes de Grand Besançon Métropole.

• Le service Ginko Access (réservé aux Personnes à mobilité réduite)

Pour rappel, Ginko Access est un service de transport collectif public à la demande (sur réservation préalable), de porte à porte (sans accompagnement aux étages, ni portage) pour des déplacements réguliers ou occasionnels au sein de Grand Besançon Métropole.

Ginko Access s'adresse aux ayants-droits remplissant l'ensemble des conditions d'accès au service : clients en possession d'une carte CMI Invalidité et dont la demande d'accès a été validée.

En 2024, le service Ginko Access a permis la réalisation de 35 140 voyages, avec le transport en moyenne de 191 clients différents chaque mois.

Les personnes utilisant le service Ginko Access se déplacent pour les motifs suivants :

- 20 % de déplacements liés aux loisirs,
- 19 % de déplacements pour le travail,
- 11 % de déplacements pour se rendre à un rendez-vous médical,
- 8 % de déplacements pour effectuer des achats,
- 7 % de déplacements pour se rendre à l'accueil de jour,
- 9 % des déplacements sont liés à d'autres motifs et 26 % ne sont pas renseignés.

VI. Travaux d'amélioration de l'accessibilité menés par les autres communes de Grand Besançon Métropole

6 autres communes de Grand Besançon Métropole ont conduit des travaux améliorant l'accessibilité de leurs espaces publics ou de leurs ERP et ont inauguré sur leur territoire de nouvelles structures répondant aux normes d'accessibilité :

- **Cussey-sur-l'Ognon** : création d'un trottoir adapté aux PMR le long de la RD 230,
- **Devecey** : mise en accessibilité totale de la maison communale, installation d'un ascenseur extérieur adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- **Pelousey** : ouverture d'un Pôle Petite Enfance avec une capacité d'accueil d'une centaine d'enfants dans l'espace périscolaire et de 12 enfants en micro-crèche,
- **Pirey** : premières phases de travaux pour la construction d'un nouveau quartier intergénérationnel, amélioration de l'accessibilité à l'église, au centre polyvalent, à la mairie et au stade,
- **Pouilley-les-Vignes** : Plusieurs interventions d'amélioration de l'accessibilité ont été menées par la commune (signalétique aux abords de l'église, boucle magnétique en mairie, installation d'un tapis PMR dans la salle des Sports et adaptation des sanitaires PMR du stade, création d'une bande de guidage jusqu'à la Poste et d'une place PMR pour la salle des fêtes),
- **Saint-Vit** : remplacement des marches menant à la mairie.

VII. Les actions en faveur de l'accueil des enfants porteurs de handicap

La Ville de Besançon mène une politique volontariste d'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil de la Petite Enfance et des temps d'accueil périscolaires organisés dans les écoles élémentaires et maternelles.

- **Direction de la Petite Enfance de la Ville de Besançon**

Toutes les structures municipales de la petite enfance accueillent des enfants en situation de handicap. Sur l'année 2024 :

- 12 enfants en situation de handicap ont été accueillis en crèche municipale, dont 5 enfants en situation de polyhandicap à la crèche Clairs-Soleils,
- 38 enfants ont bénéficié d'un bilan du Centre d'Action Médico-Social Précoce (retard de développement, détection de handicap en cours, maladie chronique, etc.),
- 40 enfants ont été accueillis avec un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dans le cadre d'une maladie chronique.

- **Département Education – Service Réussite Educative**

La Ville de Besançon se mobilise pour assurer à chaque enfant une continuité dans son parcours de vie à l'école. Plusieurs actions peuvent être relevées pour l'année scolaire 2024 :

- 364 Projets d'Accueil Individualisé (PAI) formalisés avec le médecin scolaire,
- 284 enfants en situation de handicap (reconnus ou en cours) accueillis par les équipes du périscolaire,
- 32 animateurs et animatrices embauchés pour l'accueil des 65 enfants en situation de handicap ayant besoin d'un accompagnement humain : individuel ou mutualisé (16 d'entre eux bénéficient d'un accompagnement humain sur le temps méridien pris en charge par l'Etat sur prescription de la Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- 23 rencontres avec les familles d'enfants en situation de handicap nouvellement inscrits au périscolaire à la rentrée 2024 pour comprendre les besoins de l'enfant, préparer au mieux son accueil et informer les parents sur différentes démarches administratives.

La Ville de Besançon soutient de nombreux dispositifs d'inclusion dans ses écoles pour répondre aux besoins des enfants en situation de handicap relevant soit :

- du droit commun : 12 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) accueillant 140 enfants ayant des troubles cognitifs, moteurs ou auditifs et 2 Unités Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) accueillant 17 enfants avec des troubles autistiques.
- de l'éducatif spécialisé : Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) : 5 classes en partenariat avec des établissements médico-sociaux et 1 Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) : en partenariat avec un Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME).

Ces dispositifs permettent la scolarisation d'environ 200 enfants en situation de handicap chaque année. Ces enfants sont accueillis sur les temps périscolaires, dès lors que la famille est demandeuse.

VIII. Les actions en faveur de l'amélioration de l'accessibilité culturelle

Rendre accessible la culture à tous est une préoccupation forte de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole. En réponse à cet objectif, de nombreuses directions se mobilisent tout au long de l'année pour améliorer l'accès des personnes en situation de handicap aux expositions, aux évènements culturels et à la pratique artistique.

- Musée des beaux-arts et d'archéologie et musée du Temps de la Ville de Besançon**

Le service Développement culturel des musées des beaux-arts et d'archéologie et du musée du Temps garantit depuis plusieurs années l'accessibilité à tous de ses collections et de ses expositions aux personnes en situation de handicap.

En 2024, ce sont plus d'une quarantaine d'actions qui ont été mises en place pour répondre aux mieux aux besoins spécifiques des grandes familles de handicap et adapter l'accès et la médiation autour des expositions temporaires et permanentes du musée des beaux-arts et d'archéologie et au musée du Temps, en format individuel ou groupe avec l'appui des associations partenaires locales.

- Le réseau des bibliothèques municipales**

Depuis 2018, le réseau des bibliothèques et des archives municipales de la Ville de Besançon a mis en place un réseau de référents accessibilité, présents dans chaque structure. En 2024, les actions suivantes ont été menées à destination des personnes en situation de handicap :

- 1 100 € pour l'acquisition de documents adaptés et de documentaires sur le handicap,
- Description dans le catalogue et sur les boîtiers des films en DVD de la mention sous-titres pour sourds et malentendants et/ou audiodescription,
- 95 accueils de groupes de personnes en situation de handicap en visite libre ou avec un bibliothécaire et animations en lien avec le handicap, soit 716 personnes accueillies.
- Plusieurs évènements pour sensibiliser le public au handicap et valoriser des ouvrages adaptés ont été organisés en 2024 : Les Inclusifs, le partenariat dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale, l'exposition Tactile Tour.

- Les évènements et l'action culturelle**

La Ville de Besançon et la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole sont attentives à l'accessibilité de leurs manifestations et des sites aux personnes en situation de handicap.

La gratuité d'un grand nombre d'activités proposées est également une réponse aux problématiques financières qui peuvent freiner l'accès aux droits culturels des personnes en situation de handicap, enfants ou adultes.

En 2024, plusieurs actions soutenues par la Direction de l'action culturelle ont permis de renforcer l'accessibilité des évènements aux personnes en situation de handicap (Mardi des Rives, festival du Bitume et des Plumes, etc.) et de sensibiliser le grand public à travers le soutien à la création artistique autour des questions de handicap.

- **Le patrimoine historique**

En 2024, plusieurs actions ont été menées par le service municipal, Besançon, Ville d'Art et d'Histoire pour rendre accessible la connaissance du patrimoine en adaptant des visites et en développant des outils qui répondent aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap :

- Visite de l'Hôtel de Ville et de la Municipalité avec interprétation en Langue des Signes Française,
- 11 séances sur l'archéologie et l'architecture à destination des élèves de la classe externalisée de l'école Proudhon,
- Création d'outils accessibilité : Livret-jeu rédigé en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) « Voyage dans le temps », Édition d'un jeu de société sur les sports à Besançon « Besac Fit » et Livret FALC « Je suis un archéologue »,
- 12 743 € de budget dédié à l'accessibilité en 2024.

- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional**

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole adhère à l'association du Réseau National Musique et Handicap, qui favorise l'accès des personnes en situation de handicap à la culture et à la musique : spectacle vivant, apprentissage et formation, pratique musicale dansée, théâtrale et chantée.

Une référente handicap assure la coordination des actions menées par les équipes du Conservatoire pour l'accessibilité des enseignements et évènements qui y sont proposés.

IX. L'inclusion des personnes handicapées au sein des effectifs des 3 collectivités

Les trois collectivités atteignent le taux d'obligation d'emploi de 6 % :

- La Ville de Besançon : 8,41 %, avec un nombre de 173 agents,
- Le CCAS : 9,32 %, avec un nombre de 29 agents,
- La CUGBM : 6,27 %, avec nombre de 84 agents.

Ces résultats sont le fruit de la mobilisation de l'ensemble des directions. Avec l'aide de la référente handicap de la Direction des Ressources Humaines, un accompagnement personnalisé est apporté aux agents en situation de handicap, au moment du recrutement et tout au long de leur carrière et des actions de sensibilisation sont mises en place pour l'ensemble des agents.

Par ailleurs, nos collectivités sont signataires d'une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) depuis 2018. Dans ce cadre en 2024, 112 857 € ont été engagés avec le concours du FIPHFP, pour le financement de formations et de bilans de compétences ; l'aménagement de l'environnement de travail et la prise en charge de prothèses auditives et la mise en place d'actions innovantes comme le mécénat de compétences.

X. Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et les actions en faveur de l'amélioration de l'accessibilité à la pratique et aux évènements sportifs

- **Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024**

Le Grand Besançon a rejoint l'aventure de Paris 2024 grâce à l'obtention du label Terre de Jeux 2024 destiné aux collectivités territoriales et au mouvement sportif qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux, notamment à travers l'accueil de centres de préparation des athlètes et la promotion du sport.

9 sites du Grand Besançon ont été retenus pour être Centres de Préparation aux Jeux (CPJ).

La Direction des Sports de la Ville de Besançon s'est engagée dans la promotion des valeurs de l'Olympisme et de l'héritage des JOP 2024 et s'est mobilisée tout au long des JOP 2024 pour les rendre accessible à tous à travers de nombreux événements et ateliers qui sont décrits de manière exhaustive dans le rapport annuel d'accessibilité.

- **Vital'Eté**

Dans le cadre de l'opération estivale Vital'Eté, des animations encadrées par des éducateurs sportifs spécialisés en activités physiques adaptées sont proposées.

En 2024, ces activités ont bénéficié à 105 personnes en situation de handicap.

- **Équipements et aménagements inclusifs**

L'amélioration de l'accessibilité des équipements et des installations est un important levier d'action pour améliorer l'accessibilité de la pratique sportive.

En 2024, on peut relever les interventions sur les sites suivants :

- **Salle d'haltérophilie du complexe sportif Michel Vautrot** : mise en accessibilité dans la perspective de l'accueil de délégations sportives en situation de handicap.
- **Parcours sportif de Bregille** : entièrement reconstruit et conçu pour être accessible aux personnes à mobilité réduite avec des agrès adaptés.
- **Base nautique d'Osselle** : des améliorations ont été apportées à la rampe d'accès de la base nautique, visant à faciliter la sortie de l'eau des personnes à mobilité réduite.
- **Base Outdoor Grandes Heures Nature** : accessibilité complète du bâtiment et de ses espaces pour les personnes à mobilité réduite.
- **Pôle sportif des Montboucons** : installation d'un nouvel ascenseur pour rejoindre les zones d'entraînement et de compétition.
- **Réhabilitation de l'espace sportif de Planoise** : mise aux normes PMR.

XI. Les actions en faveur de l'inclusion des personnes handicapées portées par le CCAS

- **Sensibilisation du grand public au handicap**

Le CCAS de Besançon participe à changer le regard sur le handicap grâce à des actions de mobilisation, de sensibilisation et de communication.

En 2024, 74 actions ont été conduites par la Mission Handicap et le Service Santé Sociale et Handicap : ciné-débat, intervention en milieu scolaire et centres de formation, sensibilisation auprès de personnels ou des étudiants soignants, participation aux grands événements de la Ville, intervention en espace public.

A titre d'exemple, le service Santé Sociale et Handicap a mené 19 actions pour l'animation de 62 sessions de l'escape game Psy'Experience. Crée en 2023, ce jeu permet la sensibilisation aux difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap psychique. Ce sont ainsi 342 personnes (professionnels, étudiants et lycéens) qui ont pu être sensibilisées via cet outil ludique.

- **Mission intercommunale d'accessibilité**

Rattachée à la Direction de l'Autonomie du CCAS, la mission intercommunale d'accessibilité concourt à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'accessibilité. Pour ce faire, la mission accessibilité apporte son expertise technique et partage des ressources, assure la coordination du dialogue entre nos collectivités, les partenaires locaux et les représentants des grandes familles de handicap, et elle mène des travaux transversaux avec les directions de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon, à l'aide notamment du Comité technique d'accessibilité.

En 2024, 6 Commissions Intercommunales d'Accessibilité ont été organisées.
Elles ont rassemblé 183 personnes issues d'horizons divers pour traiter de sujets relatifs au cadre de vie, à la vie culturelle et associative, aux transports et à la mobilité, aux sports et à la participation citoyenne.

En complément de l'espace de dialogue institutionnel offert par la CIA, le Groupe d'Experts d'Usage (GEU) rassemble des acteurs issus du monde du handicap (personnes porteuses de handicap, membres d'associations représentantes de certains handicap, professionnels du secteur) pour des temps d'échange plus opérationnels avec les porteurs de projet.

En 2024, le Groupe d'Experts d'Usage s'est réuni à 10 reprises et a formalisé une cinquantaine de préconisations pour contribuer à des projets structurants de notre territoire (gymnase Diderot, application Ginko Guide, chemin des parcs à Planoise, base nautique d'Osselle, etc.).

A noter que le Groupe d'Experts d'Usage étant consulté lors des phases de conception des projets, les travaux ne sont pas toujours exécutés dans l'année de la consultation.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport d'accessibilité 2024, joint en annexe.

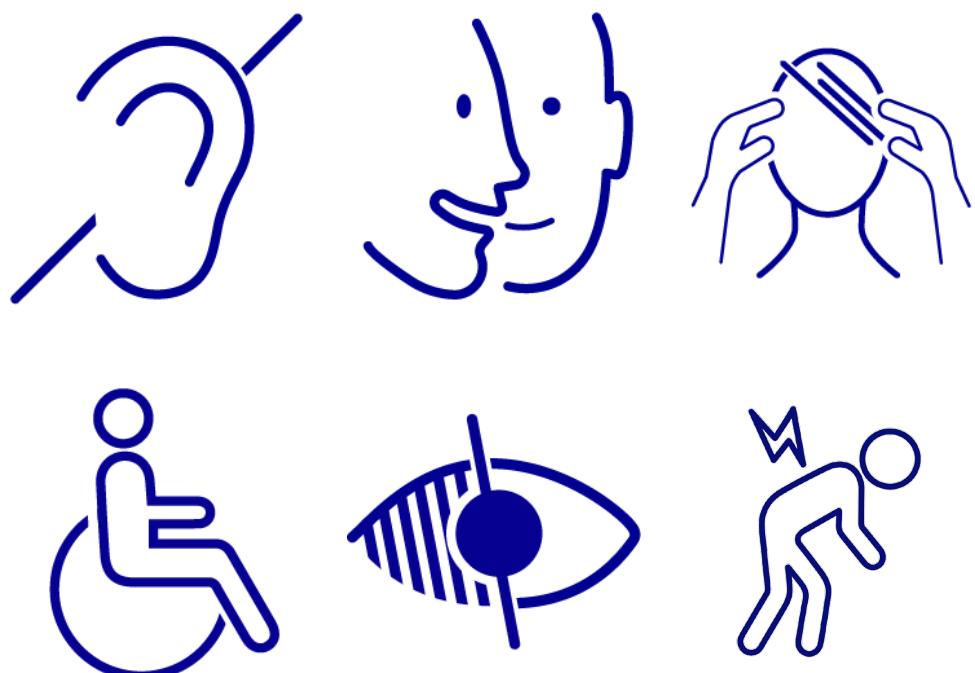
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

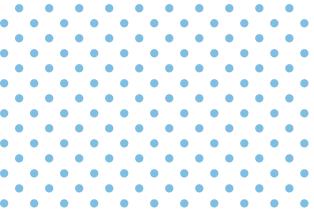
Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS

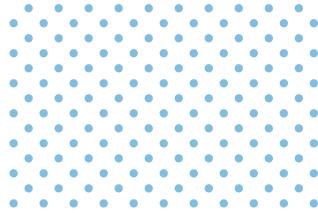
Rapport annuel d'accessibilité 2024





Photographies : Miléna BUGUET, Éric CHATELAIN, Frédérique DEMADE-PELLORCE, Département Architecture et Bâtiments, Direction Développement des Grandes Infrastructures, Direction Aménagement des Espaces Publics et Grands Travaux, Jean-Charles SEXE, Sandrine HUOT-MARCHAND.

Sommaire



1. Améliorer l'accessibilité aux espaces publics et aux transports

- 1.1. Les équipements recevant du public ; page 5
- 1.2. Les voiries et les espaces publics ; page 8
- 1.3. Le réseau intercommunal de transport en commun ; page 14
- 1.4. Les actions portées par les communes périphériques ; page 17

2. Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap

- 2.1. L'accueil des enfants en situation de handicap ; page 19
- 2.2. L'accès à la culture ; page 22
- 2.3. L'information et la sensibilisation du public ; page 29
- 2.4. L'emploi des personnes en situation de handicap ; page 33
- 2.5. L'accès à l'information et l'exercice des droits citoyens ; page 34
- 2.6. Focus Sports ; page 36

3. Dialoguer pour mieux répondre aux besoins

- 3.1 La Commission Intercommunale d'Accessibilité ; page 43
- 3.2 Le Groupe d'Experts d'Usage ; page 47
- 3.2 Le Comité Technique d'Accessibilité ; page 50

Annexes

- Relevé des opérations 2024 sur Voiries et Espaces publics ; page 51
- Annuaire des associations de la Commission Intercommunale d'Accessibilité ; page 52



La Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon travaillent pour que tout le monde vive bien dans sa ville ou dans sa commune.

Cela veut dire :

- bien se déplacer,
- bien comprendre,
- bien participer à la vie de sa ville : travailler, aller à l'école, voir des spectacles, faire ses démarches administratives, emprunter des livres, etc.

Certaines personnes ont plus de difficultés.

Par exemple :

- les personnes en situation de handicap,
- les personnes âgées,
- les personnes avec une poussette,
- les personnes qui ne lisent pas bien le français.

L'accessibilité c'est faire en sorte que ces personnes n'aient pas de difficulté pour se déplacer, comprendre et participer à la vie de sa ville.

L'accessibilité est un droit pour tous.

Ce rapport explique ce que la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon ont fait en 2024 pour améliorer l'accessibilité.

Merci à toutes celles et ceux qui participent à cette démarche : services publics, élus et associations.

Merci à l'association Droits Devant 25 qui nous a aidé à écrire les textes en Facile à Lire et à Comprendre pour rendre accessibles les informations de ce rapport.

Bonne lecture.

1. Améliorer l'accessibilité aux espaces publics et aux transports

1.1. Les équipements recevant du public

• L'agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Besançon

En 2015, la Ville de Besançon a mis en place un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité à tous types de handicap de son patrimoine bâti et de ses lieux ouverts au public.

Etant donné le volume d'établissements concernés et la complexité du patrimoine à traiter, cet agenda a été initialement établi pour 9 ans, sur 3 périodes :

- Période 1 : de 2016 à 2018
- Période 2 : de 2019 à 2021
- Période 3 : de 2022 à 2024

220 établissements recevant du public (ERP) sont concernés par cet agenda pour un montant prévisionnel de travaux nécessaires estimé à 13.5 millions d'euros.



Compte-tenu des difficultés liées aux impacts opérationnels et financiers de la crise COVID, et au regard de l'investissement constaté pour la mise en œuvre des travaux programmés (fin 2022, 67% des sommes prévisionnelles avaient été engagées), les services de l'État ont validé la prorogation de l'Ad'AP pour 3 ans. La Ville de Besançon doit donc achever la mise en œuvre de son Ad'AP d'ici fin 2027.

Fin 2024 :

- 56 ERP ont été traités,
- 30 ERP ont été retirés de l'Ad'Ap (démolis, vendus, Ville locataire, etc.),
- 87 ERP sont en cours de travaux ou d'études,
- 62 ERP restent à traiter.

En 2024, la Ville a poursuivi ses efforts avec la mise en accessibilité de 25 ERP inscrits au sein de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour un montant total de travaux de 731 348 € mandatés (portant à 73% le taux de réalisation du budget 2024 de 1 million d'euros initialement fléché au titre de l'Ad'AP).

Les opérations achevées en 2024 :

- **Salle d'exposition de la Fonderie au sein du musée comtois (moulin) de la Citadelle de Besançon** : accès possible sous la roue du moulin, maquette tactile, explication en FALC,
- **1ère phase de travaux de l'Ecole Elémentaire Viotte** : desserte ascenseur, requalification des escaliers, accessibilité des sanitaires,
- **Amélioration de l'accessibilité du groupe scolaire Henri Fertet** : stationnement, requalification des escaliers.

Accessibilité aux PMR à la Salle d'exposition de la Fonderie



Desserte ascenseur dans l'école élémentaire Viotte



Rechercher le confort d'usage

Les équipes du Département et Architecture et Bâtiments (DAB) de la Ville de Besançon ont défini des préconisations détaillées pour garantir un véritable confort d'usage dans les douches et toilettes adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite ainsi qu'une pérennité des équipements.

Le dialogue avec un usager en situation de handicap a permis d'identifier les difficultés rencontrées au quotidien dans ces espaces : impossibilité de ranger le pommeau de douche à des hauteurs inaccessibles en fauteuil roulant, transfert proposé d'un seul côté, largeur d'assise insuffisante, etc. afin d'y apporter des réponses dans les nouvelles interventions.

- **L'examen des dossiers relatifs à l'accessibilité par la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes handicapées (SCDA)**

La SCDA est une sous-commission qui émane de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA). Présidée par le Préfet du Doubs, elle est composée de représentants d'associations de personnes handicapées et de représentants des acteurs économiques.

Cette sous-commission émet un avis sur les demandes d'autorisation de travaux pour les établissements recevant du public (ERP). Elle se prononce également sur les schémas directeurs, les voiries et les espaces publics, les logements, les lieux de travail et sur les solutions d'effet équivalent pour les ERP (exemple : innovations techniques).

Les dossiers concernant Besançon, sont traités par la Ville à travers la mise à disposition d'un agent dédié au sein du Département Architecture et Bâtiment.

En 2024, 165 dossiers relatifs à l'accessibilité ont été examinés en Mairie :

- **6 dossiers ont reçu un avis défavorable**
- **19 établissements ont formulé une ou plusieurs demandes de dérogation**

Pour rappel, en application des articles L164-3 et R.164-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), le représentant de l'État dans le département peut accorder des dérogations aux règles d'accessibilité pour des motifs autorisés par la réglementation.

Ci-après le détail des avis exprimés en 2024 pour ces 19 demandes (2 établissements bénéficiaient déjà d'une dérogation existante) :

- **18 ont fait l'objet d'un avis favorable** : 17 motifs liés à une impossibilité technique, dont 8 créant une rupture de la chaîne de déplacement, 2 motifs liés à la conservation du patrimoine et 1 disproportion manifeste en aval,
- **1 a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de refus** de dérogation car la motivation proposée au titre de la protection du patrimoine, relevait du code de l'environnement.

En 2024, la SCDA a effectué 8 visites avant ouverture à la suite desquelles 8 avis favorables à l'ouverture au public des établissements ont été prononcés.



Les équipements recevant du public doivent être accessibles aux personnes handicapées.

En 2024, des travaux ont été faits dans les écoles, les musées et les gymnases : par exemple pour installer des ascenseurs et des toilettes pour les personnes en fauteuil roulant.

En 2024, les petits établissements (ERP de 5ème catégorie) représentent

68% des dossiers étudiés par la SCDA de Besançon.

1.2. Les voiries et les espaces publics

• La voirie

Assurer la continuité de la chaîne de déplacement aux personnes en situation de handicap sur les trottoirs et traversées piétonnes de notre territoire est l'une des actions prioritaires menées par les services de la Ville de Besançon et de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole.

Ces opérations visent à améliorer l'accessibilité et le confort d'usage des trottoirs et des traversées piétonnes en réponse aux besoins générés par différentes formes de difficultés sensorielles ou motrices.

Une mobilisation pour maintenir un niveau d'accessibilité satisfaisant sur les voiries existantes ...

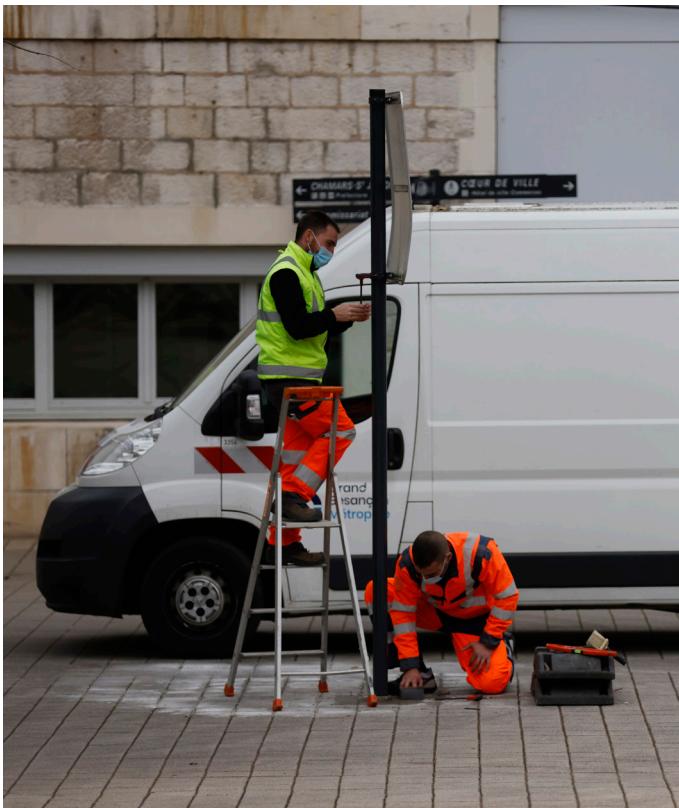
En 2024, en dehors de la gestion courante, 49 interventions significatives de requalification de voiries ont été menées à Besançon sur des trottoirs et des traversées existantes pour en améliorer l'accessibilité et le confort d'usage.

Parmi ces interventions, 7 opérations étaient programmées au titre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et 40 opérations ont été menées sur des secteurs non identifiés au titre du PAVE pour améliorer la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement de la Ville centre.

Ces travaux d'amélioration de l'accessibilité sur les voiries existantes représentent un montant total de 592 410 €. Les interventions prennent des formes différentes afin de répondre aux différents besoins rencontrés par les personnes en situation de handicap dans leurs déplacements piétons ou automobiles :

- **Conduite de 2 chantiers pour permettre l'accès aux ERP en lien avec le Plan Ecole de la Ville de Besançon : Parvis de l'école Charles Fourier**
- **Mise aux normes de 65 traversées piétonnes,**
- **Requalification et création de 12 places de stationnement** dont la localisation et les dimensions répondent aux besoins des **Personnes à mobilité réduite**,
- **Achat de 279 nouveaux modules sonores** pour aider les personnes malvoyantes aux traversées piétonnes, qui ont permis la pose ou le renouvellement de 175 modules en 2024.





Services techniques de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole



Modalités de réalisation des interventions

Ces interventions d'entretien lourd sont assurées par la Direction Voirie qui dispose d'une équipe de techniciens pour la conception et la réalisation de travaux de voirie et d'éclairage. Ces métiers permettent de répondre rapidement aux problématiques du quotidien, qui peuvent être relevées à l'aide de Proxim'Cité ou de la mission accessibilité.

En 2024, les équipes ont réalisé 49 interventions d'entretien lourd et de requalification ponctuelle de voirie.



Les personnes munies de la carte européenne de stationnement ou de la carte Mobilité Inclusion sont autorisées à stationner gratuitement sur la voirie, sur toutes les places de stationnement ouvertes au public, dans la limite de 12h en secteur réglementé.

En revanche, elles sont soumises au paiement d'une redevance pour se garer dans les parcs de stationnement avec bornes d'entrée et de sortie.

Consultez le plan de stationnement en scannant le QR Code



600 places

Près de 600 places de stationnement sont réservées aux personnes à mobilité réduite handicapées à Besançon, elles sont répertoriées sur ce site de la Ville de Besançon (accueil, infos pratiques, transport, stationnement).

... et la requalification complète pour mise aux normes ou la création de nouvelles voiries pour mieux intégrer les modes de déplacements doux et répondre aux enjeux climatiques.

Par ailleurs, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole portent des opérations de requalification complète ou de création de nouvelles voiries.

Ces travaux conséquents répondent à des objectifs de rénovation complète de portions de trottoirs, notamment pour s'ajuster à la réglementation en matière d'accessibilité. Quant à la création de nouvelles voiries, leur conception intègre systématiquement la réglementation en vigueur en matière d'accessibilité.

Ces opérations visent à créer de nouvelles liaisons cyclables et de participer à la lutte contre le réchauffement climatique par la désimperméabilisation et la végétalisation des sols. Dès que possible, le groupe d'experts d'usage apporte son regard sur certains de ces projets afin d'y rechercher un véritable confort d'usage pour les personnes en situation de handicap.

En 2024, on dénombre 18 opérations de création ou de requalification complète de voiries pour un montant de travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité de 3 901 449 € (TTC).

- 11 opérations à Besançon :**

- Allée Luxembourg : aménagement des allées de desserte,
- Campus de la Bouloie : désimperméabilisation des parkings, plantations, cheminement doux,
- Parking de la Maison de quartier Velotte : désimperméabilisation et végétalisation d'une partie du sol,
- Route de Gray : début des travaux de construction d'une piste cyclable entre le giratoire de la rocade nord-ouest et le giratoire Charlottesville et requalification complète de la chaussée de façade à façade,
- Rue de Dole : création d'une piste cyclable entre les rues du Polygone et Dornier,
- Rue Mantion : création d'un corridor vert et requalification des trottoirs,
- Rue René Char : création d'une piste cyclable,
- Rues du Bougney, Querret et Clémenceau : en accompagnement de l'émergence du quartier Vauban, apport d'un traitement qualitatif des abords du site par des travaux de désimperméabilisation des sols, et de végétalisation des rues,
- Rues Gambetta et Proudhon : plantations rue Gambetta, aménagement rue Proudhon avec mêmes principes que rue Gambetta : désimperméabilisation, création de zones plantées, pavage en pierre naturelle, mobilier,
- Rues Laroque et Russel : finalisation des travaux de requalification des trottoirs,
- Rue de Vignier : requalification de la rue avec utilisation de matériaux qualitatifs, désimperméabilisation des sols, introduction de zones végétalisées et de mobilier de repos. Il s'agit de la 1ère partie de l'opération de requalification de l'ilot Marulaz.

- 7 opérations sur les autres communes :**

- Avanne-Aveney, Rue de la Pommeraie : création d'un trottoir,
- Châtillon-le-Duc, Rue Léon Baud : aménagement d'un trottoir et réfection de la voirie,
- Gennes, Rue de l'Ecole : création d'un trottoir en lien avec le groupe scolaire,
- Larnod, Route de la Gare (RD 478) : réaménagement de la rue avec création de trottoirs,
- Pouilley les Vignes : création d'une piste cyclable sur la liaison Pirey-Besançon,
- Roset-Fluans, Route des Grottes : création d'un trottoir,
- Thisé : 1ère phase de requalification de la Place Jouffroy d'Abbans.



Piste cyclable Route de Gray



Rue de Vignier

• **Les espaces publics**

L'amélioration de l'accessibilité est également renforcée par la création et la requalification profonde d'espaces publics tels que les places ou les parvis d'équipements publics.

Ces opérations urbaines intègrent toutes les normes en vigueur d'accessibilité pour les projets neufs et visent l'amélioration au maximum de l'accessibilité des situations existantes.

En 2024, on relève 7 opérations urbaines de création ou de requalification profonde d'espaces publics, pour un montant de travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité de 1 580 022 € :

- **5 opérations à Besançon :**

- Rue de Fribourg et rue des Causses : aménagement du cœur d'îlot et cheminements,
- Cimetière Saint-Claude : construction d'un nouveau puits de dispersion et empierrement des allées du Carré musulman,
- Complexe sportif du Rosemont : rénovation de la pelouse synthétique,
- Planoise : création de 2 nouveaux Points d'Apport Volontaires pour le tri des déchets,
- Stade des Orchamps : réfection de la pelouse terrain rugby.

- **2 opérations sur les autres communes :**

- Osselle-Routelle : livraison de la 2ème partie des espaces publics liés à la base nautique. Création d'un parking de 365 places et installation de sanitaires accompagnée d'une requalification des abords du site avec l'aménagement des cheminements et voies d'accès à l'équipement, mise aux normes de l'arrêt de bus et création d'un plateau ralentisseur,
- Saône : début des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal. Requalification des rues Courbet et Cheneau Blond, création d'un parking de covoiturage, création de quais de bus, aménagement du parking de la gare, création de liaisons cyclables et piétonnes sécurisées, désimperméabilisation des sols et végétalisation.



Pôle d'échanges multimodal de Saône



Modalités de réalisation des projets

Parmi ces 25 opérations urbaines de création ou de requalification de voirie et d'espaces publics, une vingtaine ont été réalisées en maîtrise d'œuvre interne.

Les services opérationnels de Grand Besançon Métropole étudient la faisabilité technique et financière des projets, conçoivent les plans, passent les marchés pour sélectionner les entreprises et assurent le suivi et la réception des chantiers.

Ainsi, 20 opérations ont été réalisées par la Direction Aménagement de l'Espace Public et des Grands Travaux (DAEPT) qui intervient en tant que maître d'œuvre sur les opérations d'aménagement de Grand Besançon Métropole, de la Ville de Besançon mais également pour le compte d'autres maîtres d'ouvrages, comme Territoire 25 ou SEDIA.

La Direction Aménagement de l'Espace Public et des Grands Travaux mobilise ses équipes en réponse aux besoins de nombreuses directions (Tourisme, Urbanisme opérationnel, Gestion des Déchets, Sports, etc.).

Ses domaines d'intervention sont donc très divers et nécessitent des compétences variées : aménagement d'espaces publics, construction de voiries, réseaux, assainissement, ouvrages d'art, terrains de sports et de loisirs, aires de jeux, cimetières, travaux aquatiques.

Ces compétences internes assurent un suivi fin des opérations depuis leur conception jusqu'après leur mise en fonctionnement et permettent d'entretenir un dialogue riche avec les représentants du handicap sur l'ensemble des étapes des projets.



Les trottoirs, les parcs et les places publiques doivent être adaptés aux personnes handicapées qui se déplacent en fauteuil roulant, avec une canne pour aveugles, etc.

En 2024, des travaux ont été faits pour que les passages piétons, les bordures des trottoirs soient accessibles.

Les travaux de réparation ont coûté 600 000 euros.

Les travaux de construction de nouvelles rues et de nouvelles places ont coûté 6 millions d'euros.

1.3. Le réseau intercommunal de transports en commun

Pour rappel, le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SD Ad'AP) des transports collectifs, achevé en 2019, a permis de réaliser plusieurs actions concrètes en faveur de l'accessibilité des transports publics sur notre territoire. Etabli pour la période 2013-2019, ce schéma comprenait plusieurs objectifs : mise en conformité des arrêts de bus prioritaires au titre de la réglementation (245 arrêts traités), adaptation des véhicules, développement d'outils d'information et de prise en charge des personnes en situation de handicap avec des besoins spécifiques et formation des conducteurs aux besoins des usagers en situation de handicap.

En tant qu'Autorité Organisatrice des Transports sur son territoire, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole poursuit ses efforts d'amélioration de l'accessibilité sur le réseau intercommunale Ginko sur l'ensemble de ces volets.

• Accessibilité du réseau de transport en commun

Une station de transport en commun correspond à 2 points d'arrêts. En 2024, 23 points d'arrêts, répartis sur 14 stations, ont été rendus accessibles sur le réseau Ginko :

- **6 stations à Besançon** : 8 Mai (1 côté) ; Centre de Tri (1 côté); Courbet (1 côté) ; Jean Jaurès (1 côté); René Char (2 côtés) ; Salins de Bregille (2 côtés).
- **8 stations sur les autres communes** :
 - Bonnay : Prairies (2 côtés),
 - Chatillon le Duc : Chemin des Tilles (1 côté) et Creux de Navarre (2 côtés),
 - Osselle-Routelle : Plage (1 côté),
 - Roche-lez-Beaupré : Rosiers (2 côtés),
 - Saône : Gare (3 quais),
 - Thise : Centre bourg (2 côtés),
 - Venise : Jean Moulin (2 côtés).

• Le service Ginko Access



En 2024, le service Ginko Access a permis la réalisation de 35 140 voyages, avec le transport en moyenne de 191 clients différents chaque mois.

- **Le service Ginko Access apporte une réponse personnalisée à différents types de handicap** :
 - 42% des clients sont équipés d'un fauteuil roulant électrique ou manuel,
 - 17% des clients sont équipés d'une canne ou d'un déambulateur,
 - 12% des clients sont atteints de troubles de la vision ou de cécité.
- **Les personnes utilisant le service Ginko Access se déplacent pour les motifs suivants** :
 - 20% de déplacements liés aux loisirs,
 - 19% de déplacements pour le travail,
 - 11% de déplacements pour se rendre à un rendez-vous médical,
 - 8% de déplacements pour effectuer des achats,
 - 7% de déplacements pour se rendre à l'accueil de jour,
 - 9% des déplacements sont liés à d'autres motifs et 26% ne sont pas renseignés.



Scannez le QR Code pour retrouver toutes les informations sur le service Ginko Access.



En 2024 le fonctionnement du service Ginko Access a intégré des modalités d'annulation et de réservation de courses plus flexibles qu'auparavant.

En parallèle un algorithme a été développé pour redistribuer plus rapidement les courses libérées et d'identifier les possibilités de partage de véhicule.

Cette évolution du service a permis d'augmenter le nombre global de courses et de réduire à 3% le nombre de demandes non satisfaites en 2024.

• L'application Ginko Guide

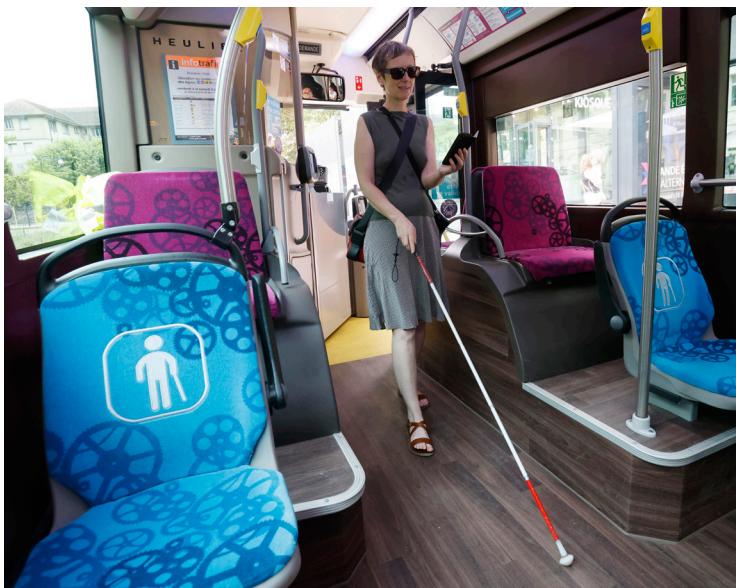


Déployée sur le réseau en 2023, Ginko Guide est une application destinée à faciliter le déplacements autonome et sécurisée des personnes malvoyantes. En effet, pour ces dernières, certains maillons de la chaîne de déplacement peuvent s'avérer délicats à traiter sans aide extérieure : traverser un « grand espace » sans repère ou encore détecter la porte d'un véhicule de transport en commun arrivant à quai.

Cette application permet une navigation sur le portail Ginko adaptée aux personnes malvoyantes pour la sélection des itinéraires, la consultation des horaires, etc.

Pour le guidage pas à pas tout au long du trajet, cette application s'appuie sur la caméra du smartphone, la géolocalisation fine des 7 principaux pôles d'échanges du réseau et sur l'intelligence artificielle qui apporte une aide technologique traitant les différentes étapes d'un parcours : trouver la porte du bus, trouver un siège libre et être guidé tout au long de son trajet sont possibles avec ce système.

En 2024, l'application, jusque-là disponible uniquement sur iPhone, a été étendue aux téléphones Android.



En 2024, 804 utilisateurs différents ont utilisé l'application, avec une moyenne de 76 utilisateurs uniques par mois.

Chaque mois, les fonctionnalités ont été activement utilisées :

- **560 recherches d'itinéraires,**
- **130 détections d'éléments,**
- **22 guidages de précision.**



En 2024, le quai 2 de la Gare Viotte a été modernisé après 6 mois de travaux consacrés à l'amélioration de l'accessibilité :

- Pose de 650 m de bandes podotactiles
- Installation de 2 abris voyageurs
- Mise aux normes de la signalétique de sécurité
- Rénovation de l'information Voyageurs
- Rehaussement des quais pour un accès de plein pied aux trains

Ces travaux ont coûté 2 927 400 €, financés à 25 % par la Région Bourgogne-Franche-Comté et à 75 % par l'État.



En fin d'année 2024, Grand Besançon Métropole a déposé une candidature aux Trophées de l'accessibilité 2025 afin de valoriser cet outil innovant construit à l'appui d'un dialogue collectif coordonné par la Direction des Transports de Grand Besançon Métropole avec le groupe d'experts d'usage, les associations de la commission intercommunale d'accessibilité, la société de développement de l'application et Keolis Besançon Mobilités, l'exploitant du réseau de Transports.



Des travaux sont faits sur les arrêts pour que les personnes en fauteuil roulant montent facilement dans le bus.

Les personnes qui ont une carte d'invalidité peuvent utiliser le transport à la demande Ginko Access.

Les personnes aveugles et malvoyantes peuvent être guidés par leur téléphone avec l'application Ginko Guide.

1.4. Les actions portées par les communes périphériques

Dans les communes périphériques, les actions menées couvrent tous les niveaux d'intervention : depuis la simple installation de rampes ou de mains courantes jusqu'à la création de nouveaux équipements.

En 2024, de nombreuses interventions ont ainsi amélioré l'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

- **Cussey-sur-l'Ognon**

Création d'un trottoir le long de la route départementale 230 avec sécurisation piétonne et accès PMR.

- **Devecey**

Un ascenseur extérieur a été installé pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la maison communale avec aisance afin d'effectuer l'ensemble de leurs démarches et requêtes municipales.

- **Pelousey**

Ouverture d'un pôle Petite Enfance qui pourra accueillir dans son espace périscolaire, une centaine d'enfants et 12 enfants en micro-crèche. L'ensemble de ce bâtiment répond aux normes en vigueur en matière d'accessibilité et atteint une performance énergétique de Niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).



L'ensemble de ce bâtiment répond aux normes en vigueur en matière d'accessibilité et atteint une performance énergétique de Niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). Sa construction a représenté un coût de travaux de 1,8 millions d'euros Hors Taxe et a bénéficié de 1.230 millions d'euros de subventions (dont 8 250 € par GBM).

• **Pirey**

1ères phases de travaux pour la construction d'un nouveau quartier intergénérationnel qui se situera rue du Collège et comprendra 22 logements réservés aux personnes âgées et 5 maisons individuelles

Les accès aux endroits suivants ont été rendus plus accessibles :

- **Église** : installation de rampes adaptées,
- **Centre polyvalent et Médiathèque** : pose de bandes podotactiles et de paillassons adaptés,
- **Mairie** : amélioration de l'accessibilité de l'ascenseur,
- **Stade** : amélioration des cheminements et création de places PMR.

• **Pouilley-les-Vignes**

Plusieurs interventions ont été menées par la commune pour améliorer l'accessibilité :

- Installation de pancartes aux abords de l'église, d'une boucle magnétique en mairie et d'un tapis PMR dans la salle des Sports.
- Adaptation des sanitaires PMR du stade.
- Crédit d'une bande de guidage jusqu'à la Poste et d'une place PMR pour la salle des fêtes.



• **Saint-Vit**

- Après la création d'un cheminement adapté aux Personnes à Mobilité Réduite à l'arrière du bâtiment, les 21 marches de l'escalier de pierres menant à l'entrée principale de la Mairie ont été remplacées pour de meilleures conditions de sécurité.

2. Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap

2.1. L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales

• L'accueil dans les structures de la Petite Enfance

Toutes les structures municipales de la petite enfance accueillent des enfants en situation de handicap.

Sur l'année 2024 :

- **12 enfants en situation de handicap** ont été accueillis en crèche municipale, dont 5 enfants en situation de polyhandicap à la crèche Clairs-Soleils,
- **38 enfants ont bénéficié d'un bilan du Centre d'Action Médico-Social Précoce** (retard de développement, détection de handicap en cours, maladie chronique, etc),
- **40 enfants ont été accueillis avec un projet d'accueil individualisé (PAI)** dans le cadre d'une maladie chronique.

Depuis 2023, la réforme des services aux familles a instauré la fonction de Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI). Ce professionnel, spécialiste de la petite enfance, a pour rôle d'assurer la santé des enfants accueillis et de garantir leur inclusion, notamment lorsqu'ils sont en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.

Ses missions portent principalement sur l'accompagnement des équipes, la mise en place de mesures favorisant le bien-être des enfants, et la préparation de projets d'accueil adaptés lorsque cela est nécessaire.



À Besançon, une infirmière puéricultrice occupe les fonctions de référente santé et accueil inclusif (RSAI) à plein temps. Elle intervient dans toutes les crèches de la Ville de Besançon et se mobilise sur les questions de santé de l'enfant et sur l'inclusion des enfants en situation de handicap ou souffrant de maladies chroniques.

Cette référente mène par ailleurs un partenariat avec les structures médico-sociales du territoires (PMI, CAMS, Unité Père-Mère, etc.) pour construire des réponses aux problématiques identifiées par ces dernières.

• L'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires

La Ville de Besançon se mobilise pour assurer à chaque enfant une continuité dans son parcours de vie à l'école.

La Ville de Besançon soutient de nombreux dispositifs d'inclusion dans ses écoles pour répondre aux besoins des enfants en situation de handicap relevant soit :

- du droit commun : 12 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) accueillant 140 enfants ayant des troubles cognitifs, moteurs ou auditifs et 2 Unités Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) accueillant 17 enfants avec des troubles autistiques.
- de l'éducatif spécialisé : Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) : 5 classes en partenariat avec des établissements médico-sociaux et 1 Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) : en partenariat avec un DAME.

Le Département Education s'est doté en 2023 d'une chargée de mission Inclusion. Celle-ci coordonne l'accueil sur les temps périscolaires des enfants à besoin spécifiques, porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique, en lien avec les familles, l'Education Nationale, le service périscolaire et les partenaires médico-sociaux.

Plusieurs actions peuvent être relevées pour l'année scolaire 2024-2025 :

- ◊ **364 Projets d'Accueil Individualisé (PAI)** formalisés avec le médecin scolaire :
 - 67 concernent des enfants en situation de handicap
 - 40 PAI ont nécessité un panier-repas : 15 pour des enfants allergiques et 25 pour des enfants avec des particularités sensorielles liées à une situation de handicap ou des troubles de l'oralité.

Ces paniers-repas, répondent à des besoins spécifiques car d'une manière générale, l'évitement des allergènes est assurée par les agents.

- ◊ **284 enfants en situation de handicap** (reconnus ou en cours) accueillis par les équipes du périscolaire,
- ◊ **Embauche de 32 animateurs-trices pour l'accueil des 65 enfants en situation de handicap** ayant besoin d'un accompagnement humain : individuel ou mutualisé (16 d'entre eux bénéficient d'un accompagnement humain sur le temps du midi pris en charge par l'Etat sur prescription de la Maison Départementale des Personnes Handicapées).



A l'école des Vieilles Perrières, une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire en partenariat avec le Centre d'Education pour Enfants Déficients Auditifs (CEEDA) de Besançon accueille 6 enfants sourds. La Ville soutient le dispositif via une dotation pour du matériel pédagogique et la mise à disposition d'une salle de classe et d'une salle pour les cours délivrés en Langue des Signes Française (LSF). L'équipe périscolaire accueille les enfants sur le temps de restauration, l'affichage des menus et l'accueil des enfants ont été adaptés en lien avec l'équipe du CEEDA.

• Les rencontres avec les familles

Pour les enfants en situation de handicap nouvellement inscrits au périscolaire à la rentrée 2024, 23 rencontres entre le référent des animateurs du périscolaire, les familles et la chargée de mission ont été planifiées sur la période juin/juillet.

Ces rencontres ont permis de comprendre les besoins de l'enfant, de préparer au mieux son accueil et d'informer les parents sur différentes démarches administratives.

• La sensibilisation des agents

En 2024, plusieurs actions de sensibilisation des agents du périscolaire ont été menées pour leur apporter des informations relatives à certains besoins rencontrés par les enfants en situation de handicap ou souffrant de maladies chroniques :

- Accueil des enfants diabétiques, sensibilisation d'1h30 animée par la plateforme Diabète du CHU pour 24 agents,
- Accueil des enfants avec des besoins spécifiques, sensibilisation de 2h animée par le Service de Réussite Educative pour 28 agents,
- Acquisition de kits en prêt et création de ressources à destination des agents du périscolaire (padlet).



Des enfants handicapés vont dans les crèches et les écoles de Besançon. Les enfants sont accompagnés pour les repas et le périscolaire par des animateurs. Les parents peuvent être aidés pour les démarches administratives.

2.2. L'accès à la culture

• Le musée des beaux-arts et d'archéologie et le musée du Temps

Le service Développement culturel des Musées d'Arts et du Temps de la Ville de Besançon, mène depuis plusieurs années de nombreuses actions pour assurer l'accessibilité de ses collections et de ses expositions aux personnes en situation de handicap.

La référente accessibilité des deux musées assure la coordination avec les acteurs locaux pour proposer des dispositifs adaptés qui répondent aux besoins spécifiques des différentes familles de handicap : visuel, auditif, moteur, intellectuel, cognitif et psychique.

Ces réponses sont conçues et mises en œuvre à l'appui d'un partenariat étroit avec de nombreuses associations et acteurs locaux : le service Atlas de la Fondation Pluriel, le Centre d'Enseignement pour Enfants Déficients Auditifs (CEEDA), Sors les mains d'tes poches, les interprètes de CAL LSF, la Maison des Séniors, l'association Valentin Haüy (AVH Doubs), le Centre de Ressources pour Déficients Visuels (CRDV), etc.

En 2024, ce sont plus d'une quarantaine d'actions qui ont été mises en place pour garantir l'accessibilité de tous au musée des beaux-arts et d'archéologie et au musée du Temps.

Les expositions accueillies en 2024 ont ainsi été rendues accessibles à toutes les familles de handicap.

Pour ce faire, elles ont fait l'objet de visites adaptées à l'accueil de groupes et à la mise en place d'outils pour une découverte en autonomie des personnes en situation de handicap : visites-ateliers adaptées aux adultes et jeunes en situation de handicap moteur, psychique, visuel, auditif et intellectuel ou cognitif ; réalisation d'un guide de visite en FALC.

- **Les lettres séquanes au musée des beaux-arts et d'archéologie** : 8 actions d'adaptation, dont la réalisation d'un guide de visite en FALC,
- **Made in Germany** : 6 actions d'adaptation, dont la réalisation d'un guide de visite en FALC,
- **LIP.ologie au musée du Temps** : 9 actions pour adapter l'exposition, avec la mise en place d'un parcours numérique en partenariat avec l'association Sors les Mains d'tes poches et CAL LSF.

La programmation pour les publics en situation de handicap était enrichie par de nouvelles thématiques d'animations, autour des parcours permanents :

- Thématique d'animations « l'amour et l'érotisme » : 10 actions pour proposer des animations adaptées en lien notamment avec la Maison des Séniors et le service Atlas de la Fondation Pluriel ;
- Thématique d'animations « les 5 sens » au musée du Temps : 5 actions pour proposer des animations adaptées.



Les personnes handicapées peuvent aller au musée, écouter des concerts, et voir des spectacles.

Des documents existent pour mieux comprendre les expositions.

Des visites sont organisées pour des groupes sur des thèmes variés.



À l'occasion de la Semaine Bisontine du Handicap, une création sonore « Le ressort de la bascule » a été réalisée par Aurélien Bertini, autour de l'œuvre « Les horlogers » d'Enric Casanovas. Ce peintre catalan a livré ce tableau en mars 1939 à la Maison du Peuple de Besançon, quelques mois avant le début de la Seconde Guerre mondiale.

À la lumière de l'histoire du peintre, qui a fui le franquisme, associée à la période pendant laquelle le tableau a été peint, l'artiste a ancré son propos au moment où les évènements de la nuit de cristal ont éclatés à Berlin et dans d'autres villes en Allemagne, en novembre 1938.

Cette pièce sonore, accessible à tous, permet notamment aux personnes en situation de handicap visuel, de partager une perception différente d'une œuvre picturale.



Il est possible de retrouver cette œuvre sur l'espace SoundCloud de l'artiste en scannant le QR Code.



Le label Tourisme et Handicap a été renouvelé pour le musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon pour l'accueil des personnes en situation de handicap auditif et mental (intellectuel ou psychique).

• Le réseau des bibliothèques municipales

Depuis 2018, le réseau des bibliothèques et des archives municipales de la Ville de Besançon a mis en place un réseau de référents accessibilité, présents dans chaque structure. Ces référents se rassemblent plusieurs fois par an au sein d'un groupe de travail qui a pour mission de mutualiser les expériences, ressources et outils, de développer des partenariats avec les associations, d'informer les collègues sur les formations d'accueil du public en situation de handicap, ainsi que de développer et de mettre en valeur les collections adaptées.

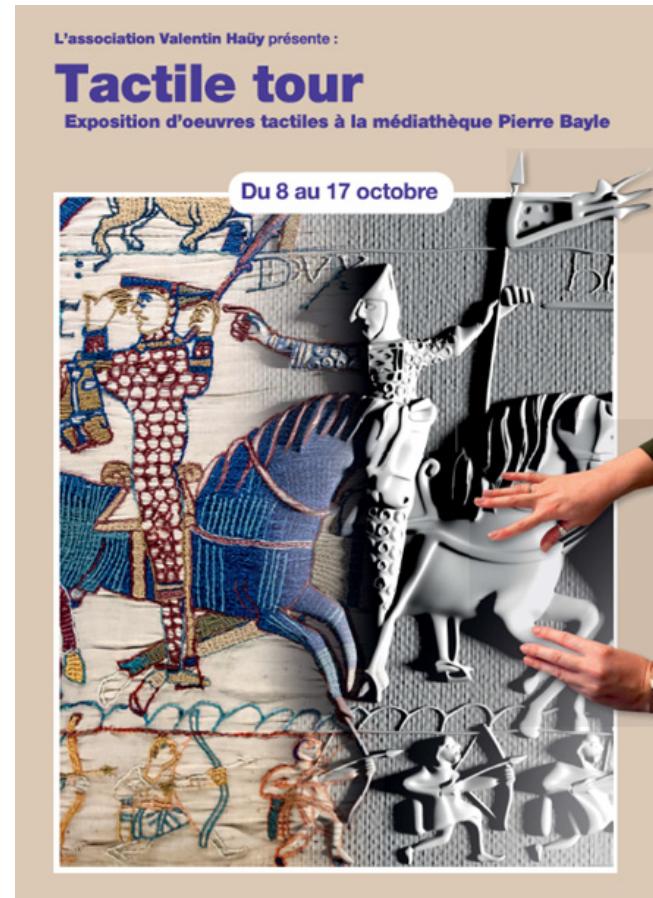
En 2024, les actions suivantes ont été menées à destination des personnes en situation de handicap :

- **1 100 € pour l'acquisition de documents adaptés (collections DYS)**, ainsi que de documentaires sur le handicap, de livres tactiles et braille, des documents en Facile à Lire (FAL) et Facile à Lire et à Comprendre (FALC),
- **Description dans le catalogue et sur les boîtiers des films en DVD de la mention sous-titres pour sourds et malentendants et/ou audiodescription,**
- **Accueil du public en situation de handicap dans le réseau : 95 accueils** de groupes (visite libre ou avec un bibliothécaire) et animations en lien avec le handicap, soit **716 personnes accueillies**.

Plusieurs évènements dédiés permettant de sensibiliser le public au handicap et de valoriser des ouvrages adaptés ont été organisés en 2024 :

- **Les Inclusifs** : semaine des animations autour du handicap, avec des propositions variées : 11 animations (projection d'un documentaire sur les TDAH, rencontre, temps des histoires signées, ateliers...),
- Partenariat dans le cadre des **Semaines d'information sur la santé mentale** : accueil de l'animation « Salut comment vas-tu ? » et organisation de tables thématiques avec des sélections d'ouvrages dans les bibliothèques du réseau.

- **Exposition Tactile Tour** : en partenariat avec l'association Valentin Haüy, à la médiathèque Pierre Bayle du 8 au 17 octobre : présentation de 12 œuvres tactiles en accès libre, complétées par des documents en braille et en FALC. Les bénévoles de l'association Valentin Haüy, de la Bibliothèque sonore et de l'association Bien Voir Ensemble ont assuré des permanences pour apporter des informations aux 263 visiteurs. 7 animations ont été organisées avec l'aide du Centre Régional des Déficients Visuels : 72 personnes ont participé à ces ateliers de sensibilisation au handicap visuel.



• **Les événements et les actions culturelles**

La Ville de Besançon et la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole sont attentives à l'accessibilité de leurs manifestations et des sites aux personnes en situation de handicap.

La gratuité d'un grand nombre d'activités proposées est également une réponse aux problématiques financières qui peuvent freiner l'accès aux droits culturels des personnes en situation de handicap, enfants ou adultes.

En 2024, plusieurs actions soutenues par la Direction de l'action Culturelle ont permis de renforcer l'accessibilité des événements aux personnes en situation de handicap. Leur présentation témoigne de la diversité des dimensions de la vie sociale et citoyenne qui sont touchées à travers l'amélioration de l'accessibilité à la culture aux personnes en situation de handicap.

◊ **Mardis des Rives**

7 soirées concerts gratuites en plein air organisées sur les communes de Grand Besançon Métropole ont réuni au total 15 084 spectateurs.

Sur les sites, des dispositions spécifiques sont prises pour assurer le confort d'usage aux personnes en situation de handicap : sanitaires adaptés, places de stationnement PMR, mise à disposition de protections auditives et limitation du son, communication facilitante (par exemple annonce du départ de la navette), installation de 100 et 300 places assises à chaque concert.

Par ailleurs, pour assurer l'accessibilité de ces événements au plus grand nombre, des navettes gratuites ont été proposées pour se rendre aux soirées.

En partenariat avec le réseau Ginko, une navette dédiée aux personnes à mobilité réduite a été mise en place, que les personnes soient bénéficiaires ou non du service Ginko Access.



◊ Parcours culturels 2024-2025

Ce dispositif d'éducation artistique et culturelle de la Ville de Besançon à destination des écoles élémentaires publiques et maternelles du quartier de Besançon s'est réalisé en 2024 en partenariat avec 55 acteurs culturels : dont les Musées du Centre, la Citadelle, les Bibliothèques et Archives municipales, la direction de la Biodiversité et des Espaces verts, etc.

3 classes externalisées accueillant des élèves issus d'un IME ou ULIS se sont inscrites dans ces parcours, qui a également bénéficié à une quarantaine d'élèves en inclusions.

◊ Soutien aux manifestations culturelles

La Délégation Culture de la Ville a apporté son soutien (aides financières et/ou logistiques) aux acteurs, associations et établissements culturels, pour l'organisation de 65 manifestations culturelles et artistiques à Besançon, comme le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté, le Festival du Bitume et des Plumes, le Festival Détonation ou l'accueil de chapiteaux de cirque de création (ex : Pagnozoo, etc.)



Festival du Bitume et des Plumes

Ce Festival d'arts de la rue se déroulant début octobre est accessible gratuitement à tous.

Chaque année, un groupe de personnes en situation de handicap est accueilli en tant que spectateurs en partenariat avec les animateurs socioculturels de l'APF- France Handicap.

◊ Soutien à la création artistique

En 2024, un soutien financier de la Ville de Besançon a également été apporté à des créations artistiques accessibles à tous ou permettant de sensibiliser au handicap :

- Réalisation d'un mur en réalité augmentée « Asclepios » par Aurélien Jeanney, dans le cadre du Festival d'Autres Formes, accessible à tous dans la salle d'attente de l'unité pédiatrique du CHU de Minjoz
- Transformation des bâches utilisées pour l'exposition des photographies de Raphaël Helle, en totebag par l'ESAT de Morteau
- Subventions attribuées à 2 projets dans le cadre du dispositif Émergence : « Stéréo Vulcania », par la Compagnie Fléchir le vide et « Klod » par la Compagnie Dafqa, évoquant entre autres sujets les troubles psychiques.

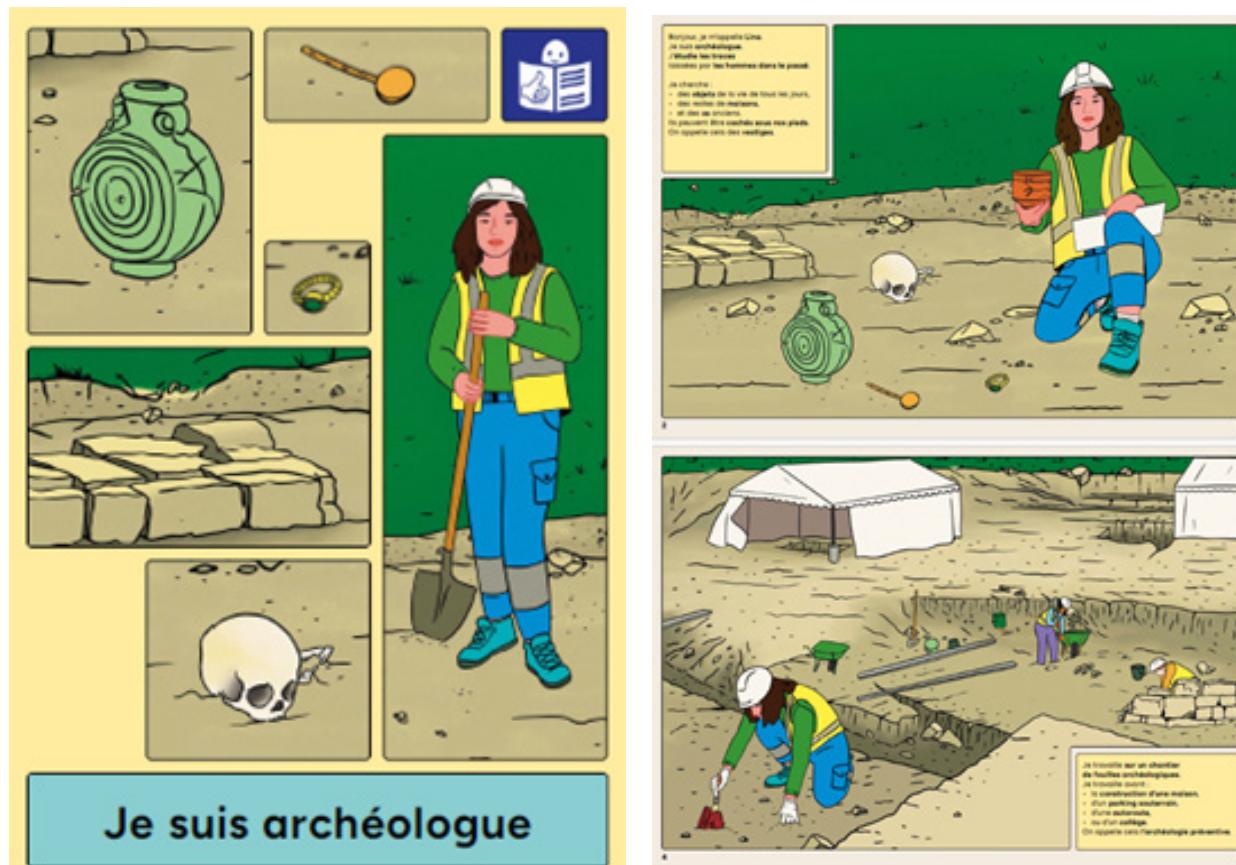
Enfin, on peut relever parmi les actions de 2024 l'amélioration de l'accessibilité de la Galerie de l'ancienne Poste suite à sa reprise en gestion par la délégation Culture, et l'organisation du Forum Entreprendre dans la Culture, journée professionnelle sur le thème « Nouveaux imaginaires », incluant une table ronde sur la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans le monde culturel.

• Le patrimoine historique

Besançon, est une ville qui dispose d'un riche patrimoine architectural et historique. Le service municipal, Besançon, Ville d'Art et d'Histoire développe des actions pour faciliter la visite de ce patrimoine au plus grand nombre.

En 2024, plusieurs actions ont été menées pour rendre accessible la connaissance du patrimoine en adaptant des visites et en développant des outils qui répondent aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap :

- **1 visite de l'Hôtel de Ville et de la Municipalité** avec interprétation en Langue des Signes Française,
- **9 séances sur l'architecture et de 2 séances sur l'archéologie** à destination des élèves de la classe externalisée de l'école Proudhon accueillant des élèves issus d'un Institut Médico-Éducatif, avec la réalisation d'un glossaire illustré de l'architecture,
- **230 personnes touchées par la programmation des actions spécifiques dans le cadre de Vital'Eté,**
- **12 743 € de budget dédié à l'accessibilité en 2024** : interprétations en Langue des Signes Française, créations graphiques pour jeux et livrets, investissement dans l'achat d'une imprimante en relief permettant de créer des documents adaptés aux personnes malvoyantes, et achat de consommables et matériels,
- **Création d'outils accessibilité** : Livret-jeu FALC « Voyage dans le temps », Édition d'un jeu de société sur les sports à Besançon « Besac Fit » et Livret Facile à Lire et à Comprendre (FALC) « Je suis un archéologue ».



• Le Conservatoire à Rayonnement Régional

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole adhère à l'association du Réseau National Musique et Handicap, qui favorise l'accès des personnes en situation de handicap à la culture et à la musique : spectacle vivant, apprentissage et formation, pratique musicale dansée, théâtrale et chantée.

Une référente handicap assure la coordination des actions menées par les équipes du Conservatoire pour l'accessibilité des enseignements et évènements qui y sont proposés.

- Formation pour tout le personnel du Conservatoire autour de l'accueil du handicap,
- Participation à des colloques pour échanger et rencontrer d'autres référents handicap,
- Accueil individuel et collectif d'adultes et d'enfants en situation de handicap pour des cours d'instrument, de chant, de formation musicale, etc.,
- Accueil personnalisé et temps d'échange avec les parents, usagers et enseignants autour de l'accueil du handicap,
- Poursuite de l'atelier inclusif Creadapat intégrant des élèves en situation de handicap au sein d'un groupe mixte d'élèves danseurs et musiciens,
- Mise en place d'une signalétique adaptée aux personnes malvoyantes.



Spectacle ComPOsition

Ce spectacle inclusif, sur les œuvres du compositeur Régis Campo en partenariat avec le Festival international de musique de Besançon s'est tenu le 19 novembre 2024 à l'auditorium du Conservatoire. Réalisé en partenariat avec l'Éducation nationale, ce spectacle a réuni les élèves de différentes formations :

- Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD) du collège Victor Hugo de Besançon
- Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) du lycée Pasteur de Besançon
- Elèves des ateliers danse, musique, musiques nouvelles, piano et Créadapt du Conservatoire.



Regardez et écoutez le reportage sur le spectacle inclusif ComPOsition en scannant le QR Code.

2.3. L'information et la sensibilisation du public

• La Mission Handicap du CCAS de Besançon

La mission handicap a pour objectif de faciliter la vie des personnes concernées en changeant le regard porté sur elles à travers des actions d'information et de sensibilisation du grand public.

Depuis de nombreuses années, la charge de mission handicap met en place des actions à destination des enfants, adultes et professionnels en partenariat avec les associations représentant le monde du handicap.

◊ Actions de sensibilisation aux handicaps

La mission mène ces activités **via les dispositifs Handi-citoyens et Vade-mecum** de sensibilisation sous plusieurs formes mais aussi via des journées spéciales conçues en réponse aux demandes des sites accueillants la mission.

En 2024, 22 actions ont permis de sensibiliser 750 personnes avec une pluralité d'âge et de contenus.

13 actions auprès d'enfants et de jeunes :

- **8 journées Handicitoyennes ont permis de sensibiliser 160 élèves de l'école Fourier** : de mars à juin, elles ont permis de sensibiliser 160 élèves avec l'aide de 8 enseignants qui ont accueilli le dispositif en classe et de 7 temps forts proposés par les animateurs du périscolaire à travers 3 fils rouges en partenariat avec le Comité Départemental du Sport Adapté,
- **2 journées de sensibilisation à destination des étudiants en BTS de St Jean**
- **1 journée d'information sur le hand'fauteuil et d'initiation à la Boccia auprès de 180 lycéens et 7 professeurs.** La boccia (« boule » en italien) est un sport comparable à la pétanque qui se pratique en fauteuil roulant,
- **1 journée sur les impacts de la loi 2005 à destination des lycéens de Pergaud** inscrits en filière droit,
- **1 campagne d'information sur la santé mentale auprès des 60 lycéens** étudiant les Sciences et Technologies de la Santé et du Social au lycée Pergaud en partenariat avec le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).

8 actions auprès de futurs professionnels et d'équipes en fonction :

- **3 journées spéciales à destination de 32 professionnels** : agents du Centre Hospitalier Universitaire Minjoz, salariés de Kéolis Besançon Mobilités (travaillant sur le réseau Ginko), professeurs en lycées,
- **3 journées du dispositif Vade-mecum auprès des étudiants kiné et futurs manipulateurs radios** pour apprendre comment compenser les situations de handicap et prendre en soin les usagers,
- **1 journée de sensibilisation sur le handicap psychique auprès de 46 agents de la Ville, du CCAS de Besançon et de Grand Besançon Métropole,**
- **1 dispositif handicitoyen auprès de 24 apprenants en filière Services aux Personnes et aux Territoires à la Maison Familiale Rurale de Morre.**

Ce réseau de partenaires mobilisés pour sensibiliser aux handicaps, permet le dialogue et la continuité entre les interventions. Par exemple, à la faveur de la participation de la mission au raid Handi'Forts ou lors de l'organisation de la semaine du handicap, des rapprochements avec le monde du sport adapté donnent lieu à des nouvelles sensibilisations sur de nouveaux sites.



Découverte du parasport, journée handicitoyenne



Débat avec les athlètes suite à la projection du documentaire



La mission handicap a participé au comité d'harmonisation des manipulateurs radio venus en congrès annuel à Besançon. L'occasion de parler du dispositif vadémecum et de partager les modalités d'organisations afin que cette singularité territoriale se transforme en bonne pratique transposable. Le dispositif est intégré et consultable sur la plateforme de ressources diffusées par l'association Coactis. qui œuvre pour rendre effective l'accessibilité aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

<https://coactis-sante.fr/banque-experience/>

◊ **Participation ou organisation d'évènements pour sensibiliser le grand public**

- **Raid Handi'Forts** : la Mission Handicap est partenaire de la Direction des Sports de la Ville qui organise ce raid, depuis sa création en 2008.
- **Portrait documentaire sur plusieurs sportifs en situation de handicap** : cette projection gratuite et ouverte à tous a réuni 65 participants en présence des 3 sportifs et a été suivie d'un débat interprété en Langue des Signes Française.
- **Semaine bisontine du handicap** : les 10 évènements organisés du 18 au 23 novembre ont rassemblé environ 300 participants et mobilisé 16 partenaires dont 5 services de la Ville.



Raid Handi'Forts



ÊTRE SOI... ÊTRE ENSEMBLE... ÊTRE À L'ÉCOUTE

Semaine bisontine du handicap

18 au 23 novembre 2024



Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) se mobilise pour sensibiliser le grand public à la santé mentale.

Les maladies et troubles psychiques peuvent mettre certaines personnes en situation de handicap, le côté invisible de ce handicap génère des incompréhensions sur les difficultés rencontrées au quotidien par ces personnes.

Les actions du CLSM en 2024 :

- Escape Game : 19 actions, pour animation de 62 sessions de jeux et la sensibilisation de 342 personnes (dont des professionnels, des étudiants et des lycéens)
- Salut comment vas-tu ? 10 actions exceptionnelles (salon CAP emploi/ lycée/ foire) 1 624 personnes touchées
- Salut comment vas-tu ? 9 actions sur les quartiers Battant et Planoise 248 personnes touchées

Un des impacts de ces actions pour la population bisontine est l'accès à l'information. Le nombre de connexion sur la rubrique santé mentale : s'élève à 2 720 en 2024.



Il faut donner des informations aux adultes et aux enfants pour mieux accueillir les personnes handicapées et favoriser le vivre ensemble.

Des rencontres sont organisées pendant la semaine du handicap ou pendant des évènements sportifs comme le raid Handi'Forts à Besançon.

2.4. L'emploi des personnes en situation de handicap

L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est une question essentielle, au cœur des objectifs de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les trois collectivités atteignent le **taux d'obligation d'emploi de 6%** :

- La Ville de Besançon : **8,41 %, avec 173 agents**,
- Le CCAS : **9,32 %, avec 29 agents**,
- La CUGBM : **6,27 %, avec 84 agents**.

Ces résultats sont le fruit de la mobilisation de l'ensemble des directions. Avec l'aide de la référente handicap, un accompagnement personnalisé est apporté aux agents en situation de handicap, au moment du recrutement et tout au long de leur carrière et des actions de sensibilisation sont mises en place pour l'ensemble des agents :

- **Accueil d'apprentis** : indemnisation du coût salarial, prime d'intégration, prise en charge de la formation et aide au tutorat,
- **Reclassement et reconversion professionnelle** : soutien comprenant des remises à niveau et des études de projets professionnels,
- **Maintien dans l'emploi** : études de postes, aménagements de postes, formation pour compenser le handicap et s'adapter aux nouveaux outils, prise en charge des prothèses auditives, sensibilisation auprès du collectif, sensibilisation des directeurs, chefs de services et des équipes,
- **Mécénat de compétences** : une action innovante pour aider les agents à découvrir de nouveaux horizons professionnels auprès d'associations,
- **Sensibilisation au handicap à travers l'organisation des Duo-Day** durant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
- **Accompagnement administratif** : appui à la rédaction des dossiers de demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Nos collectivités sont signataires d'une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) depuis 2018.

Dans ce cadre en 2024, 112 857 € ont été engagés avec le concours du FIPHFP, pour le financement de formations et de bilans de compétences ; l'aménagement de l'environnement de travail et la prise en charge de prothèses auditives et la mise en place d'actions innovantes comme le mécénat de compétences.



La Ville et le CCAS de Besançon et Grand Besançon Métropole recrutent des personnes handicapées.

Il y a des aides pour acheter des appareils auditifs, des chaises de bureaux adaptées, etc.

2.5. L'accès à l'information et l'exercice des droits citoyens

• L'écriture en FALC (Facile à lire et à comprendre)

Cette méthode a pour but d'adapter le traduire un langage classique en langage compréhensible par tous. La simplification du texte et de sa mise en page permet de lutter contre l'isolement social des personnes en situation de handicap intellectuel et de leur rendre accessibles des informations nécessaires à l'exercice de leurs droits. Le FALC améliore également l'accessibilité des textes aux personnes dyslexiques, malvoyantes, âgées ou les personnes qui maîtrisent mal le français.

Sur notre territoire, les équipes chargées de la rédaction peuvent s'appuyer sur le concours d'une association d'autoreprésentation des personnes intellectuelles spécialisée dans la transcription de textes en FALC : Droits devant 25, qui est par ailleurs membre de la Commission intercommunale d'Accessibilité.

En 2024, les informations suivantes ont pu être rendues accessibles à tous :

- **22 articles du magazine municipal de Pirey « Pirey MAg »** ont bénéficié d'un encart en FALC rendant accessibles des informations pratiques sur des travaux (réalisés, en cours ou prévus), sur le fonctionnement des équipements, les règles pour le vivre-ensemble, mais aussi sur des sujets relatifs à l'environnement, aux élections, la gestion budgétaire de la commune, etc.
- **17 articles du magazine municipal « Besançon Votre Ville »** ont été accompagnés d'un texte écrit en FALC (Facile à lire et à comprendre), rendant ainsi accessibles les informations sur des sujets très variés : histoire, actualités locales, culture, droits des femmes, santé, etc.



Le FALC pour faciliter l'exercice du droit de vote

Plusieurs communes (ex. : Chalezeule, Pirey) ont affiché des informations en FALC, réalisées par Droits Devant 25 dans les bureaux de vote afin d'expliquer clairement les étapes du vote : récupération des bulletins, sélection dans l'isoloir, identification, vote et signature. L'amélioration de l'accessibilité grâce à cette méthode de communication facilite la compréhension des modalités de vote à un public large : jeunes votant pour la première fois, personnes âgées, etc.

Pirey, élections législatives de 2024 rendues accessibles à tous à l'aide du FALC dans les bureaux de vote de Pirey.

- **L'interprétation des débats publics en Langue des Signes**

Le débat d'orientation budgétaire de la Ville de Besançon et 3 conseils municipaux ont été interprétés par des intervenants de la société CAL LSF afin de rendre accessibles les échanges aux personnes malentendantes pratiquant la Langue des Signes Française.



Ressources Budgétaires

aires 2025



L'écriture en Facile à Lire et à Comprendre ou l'interprétation en Langue des Signes aident les personnes handicapées à avoir des informations.



FOCUS SPORTS



2.6. Sports et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Le Grand Besançon a rejoint l'aventure de Paris 2024 grâce à l'obtention du label Terre de Jeux 2024 destiné aux collectivités territoriales et au mouvement sportif qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux, notamment à travers l'accueil de centres de préparation et la promotion du sport.

9 sites du Grand Besançon ont été retenus pour être Centres de Préparation aux Jeux (CPJ). Les Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) donnent l'opportunité aux athlètes pratiquants les sports et les disciplines prévues au calendrier de compétitions de s'entraîner dans les villes et le pays hôtes dans les années précédant les Jeux Olympiques :

- Stade Léo-Lagrange (athlétisme, athlétisme paralympique, triathlon),
- Pôle des Montboucons (basket fauteuil, basket, rugby fauteuil, judo, judo paralympique, cyclisme sur route, cyclisme paralympique, VTT cross-country),
- Piste BMX de Rosemont (BMX),
- Salle d'escalade Marie-Paradis du Grand Besançon (escalade,),
- Salle de la Saint-Claude (gymnastique et gymnastique rythmique),
- Complexe sportif Michel-Vautrot (haltérophilie, haltérophilie paralympique),
- Palais des sports Ghani-Yalouz (handball, lutte, triathlon),
- Stade des Orchamps (rugby à 7),
- Université de Franche-Comté,
- Base d'Osselle et la piscine Mallarmé (triathlon et para triathlon).



La Direction des Sports de la Ville de Besançon s'est engagée dans la promotion des valeurs de l'Olympisme et de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (JOP) 2024 et s'est ainsi mobilisée tout au long des JOP 2024 pour les rendre accessible à tous à travers de nombreux événements et ateliers :

Semaine Olympiques et Paralympiques Du 2 au 7 avril	Accueil de 75 classes, animations sportives, rencontres avec des athlètes, 50 enfants en situation de handicap ont participé, 30 partenaires associatifs.
Raid Handi-Forts Adultes 3-4-5 mai 2024	35 équipes, 73 participants en situation de handicap, journées de préparation et initiations à divers sports.
Raid Handi-Forts Jeunes 3-4-5 mai 2024	20 équipes, 144 participants, 40 jeunes en situation de handicap.
La rue est à nous 1er juin 2024	Fête de l'éco-quartier de Planoise, plus de 600 personnes, initiations à divers sports paralympiques.
Village du Raid Handi-Forts	36 partenaires présents, plus de 300 bénévoles, 25 personnes en situation de handicap dans l'équipe d'encadrement.
Journée Olympique Juin	Accueil de 58 classes, 48 ateliers proposés, 1200 enfants pour un flashmob, 100 enfants en situation de handicap ont participé, 40 partenaires associatifs.
Relais de la Flamme 25 juin 2024	Les 3 sites Stade Léo Lagrange, parking Battant, et Chamars proposaient des emplacements PMR. Des ateliers adaptés ont été proposés aux 105 enfants en situation de handicap à Chamars, en partenariat avec les écoles et collèges. 5 activités para sports proposées par des partenaires. 1200 enfants réunis au Stade Léo-Lagrange dont 100 en situation de handicap pour la constitution d'une haie d'honneur aux athlètes.
Vital été	8 semaines d'activités, 35 803 inscrits, 16 groupes de personnes en situation de handicap accueillis, un animateur formé pour l'aide à la pratique sportive adaptée.
Club JO 2024 Du 26 juillet au 06 aout	1 000 personnes à la cérémonie d'ouverture, 16 839 personnes lors des retransmissions journalières, 100 personnes en situation de handicap accueillies.
Places pour assister aux épreuves à Paris	541 places offertes pour les JO, 250 places pour les Jeux Paralympiques, 5 personnes en fauteuil roulant et 12 personnes avec divers handicaps accompagnées.
Club 2024 Paralympiques Du 28 aout au 1 septembre	350 personnes à la cérémonie d'ouverture, environ 120 personnes lors des retransmissions journalières.
Centre de Préparation aux Jeux Aout 2024	Accueil de la Délégation Colombienne de Powerlifting, 5 athlètes en situation de handicap, 1 médaille de bronze et 4 places de finaliste.

- **Développement du sport adapté/santé**

- ◊ **Créneaux spécifiques pour les structures**

La Ville de Besançon soutient activement le développement du sport pour les personnes en situation de handicap en accompagnant les clubs sportifs. Afin de garantir un accueil régulier dans des conditions de sécurité et d'adaptation conformes aux préconisations fédérales, au total 626 créneaux spécifiques ont été planifiés sur les installations sportives municipales.

	Réunions	Entraînements	Manifestations	Total
Comité Départemental Sport Adapté	0	0	7	7
Comité Régional Handisport	0	0	2	2
Le Soleil Brille Pour Tout le Monde	0	216	8	224
Hand Ensemble Besançon	2	110	1	113
ASCCB Basket & Goalball	1	271	8	280
Total général	3	597	26	626

- ◊ **Vital'Été**

Dans le cadre de l'opération estivale Vital'Été, des animations encadrées par des éducateurs sportifs spécialisés en activités physiques adaptées ont été proposées à des Instituts Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP), Dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME), foyers, etc. 105 personnes en situation de handicap ont pu prendre part à ces activités.



◊ **Création d'un dispositif sport santé pour les agents et le grand public**

Ce nouveau dispositif s'adresse à la fois aux agents municipaux et au grand public, dans l'objectif de favoriser la reprise d'une activité physique dans le but d'une meilleure santé. Le programme propose des activités variées, permettant de découvrir des disciplines olympiques ou de participer au défi de l'ekiden, dans le cadre du festival Outdoor Grandes Heures Nature.

En 2024, 247 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

◊ **Aide à la pratique sportive**

La Ville de Besançon propose des aides s'adressant aux familles bisontines, sous conditions de ressources : les Tickets Loisirs. Ce dispositif municipal facilite l'accès aux loisirs, aux activités sportives et artistiques, aux départs en vacances ainsi qu'à la formation aux métiers de l'animation.

L'attribution des Tickets Loisirs est indexée sur le quotient familial CAF des familles, plafonné à 1 000 €. Concernant l'accès aux activités sportives, l'enfant est inscrit dans une association sportive bisontine, affiliée à une fédération, adhérente de l'Office municipal des sports et référencée dans l'annuaire des associations de la Ville de Besançon. Ce ticket s'adresse aux enfants scolarisés en primaire. En 2024, 900 enfants ont bénéficié des tickets loisirs.

◊ **Équipements et aménagements inclusifs**

L'amélioration de l'accessibilité des équipements et des installations est un important levier d'action pour améliorer l'accessibilité de la pratique sportive. En 2024, on peut relever les interventions suivantes :

- **Salle d'haltérophilie du complexe sportif Michel Vautrot** : dans le cadre des Jeux Paralympiques de Paris 2024, une mise en accessibilité a été réalisée au sein de la salle d'haltérophilie, dans la perspective de l'accueil de délégations sportives en situation de handicap, notamment dans le cadre du label Centre de Préparation aux Jeux (CPJ). Un investissement de 60 000 € a été consenti, dont 40 000 € financés par l'Agence Nationale du Sport (ANS), pour l'acquisition de bancs adaptés et l'aménagement de la zone d'entraînement.
- **Parcours sportif de Bregille** : entièrement reconstruit, le parcours sportif de Bregille a été conçu pour être accessible aux personnes à mobilité réduite. Des agrès spécifiques permettent à chacun d'adapter sa pratique.
- **Base nautique d'Osselle** : des améliorations ont été apportées à la rampe d'accès de la base nautique, visant à faciliter la sortie de l'eau des personnes à mobilité réduite.
- **Base Outdoor Grandes Heures Nature** : inauguration de la base à l'automne 2024 avec une accessibilité complète du bâtiment et de ses espaces pour les personnes à mobilité réduite.
- **Pôle sportif des Montboucons** : un nouvel ascenseur a été installé pour rejoindre les zones d'entraînement et de compétition.
- **Réhabilitation de l'espace sportif de Planoise** : mise aux normes PMR de cet espace qui est utilisé par Profession Sport Loisir, Planoise Lutte et le Club Pugilistique Bisontin.



Entraînement de la Délégation Colombienne de Powerlifting



Adrien FOUGERES
 adrien.fougeres@doubs.fr
 @adrienfougeres (pour un contact sur Oz)
 Tél : 06 17 87 08 78

Flyer avec les coordonnées de la Plateforme Oz





Partageons nos Sports, le dispositif mis en place par le Département du Doubs pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Ce dispositif, mis en place en 2019, vise à favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap en levant les différents obstacles (financiers, autocensure, méconnaissance de l'offre, accessibilité, matériel, etc.) auxquels elles peuvent être confrontées, à travers des actions phares menées à plusieurs niveaux :

- » **Accompagnement individuel** : définition et mise en place de parcours sportif adapté aux besoins et aux souhaits de la personne, avec le soutien d'un référent Sports de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

En 2024, 213 personnes ont bénéficié du dispositif départemental dont 50% habitant le territoire grand bisontin. Ce soutien peut également prendre la forme d'une aide individuelle de 150€ par personne accompagnée par le référent Sports.

Le dispositif a permis de répondre aux besoins spécifiques de différentes familles de handicap. Parmi les bénéficiaires, 33% des personnes sont porteuses d'un handicap moteur, 6% d'une déficience sensorielle, d'un trouble cognitif pour 5%, d'une maladie psychique pour 21%, 4% étaient porteuses d'un Trouble du Spectre Autistique, et 21% souffraient d'un handicap invisible (type maladies invalidantes, en lien avec le réseau Sports Santé).

- » **Aide financière aux acteurs du territoire** : aides aux associations qui portent un projet parasportif pour achat d'équipement ou de matériel (ANB, Racing Besançon, Volant bisontin, ASSCB, Besançon académie futsal, Sors les mains de tes poches ...). Aides aux communes pour l'installation d'équipements adaptés ou l'amélioration de l'accessibilité des équipements existants.
- » **Espace et Réseau collaboratif avec la mise en place de la Plateforme Oz dédiés au sport et au handicap dans le Doubs** : Cet espace permet de mettre en contact les acteurs du territoire et les PSH pour partager les informations sur l'offre existante et faciliter le lien entre les acteurs.

En 2024, on dénombrait environ 600 membres de ce réseau départemental.



Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ont permis de parler du sport des personnes handicapées.
Des clubs sportifs accueillent des personnes handicapées.
Des aides du Département existent pour payer la licence et trouver un club.

3. Dialoguer pour mieux répondre aux besoins

3.1. Commission Intercommunale d'Accessibilité

Dès 1983, une Commission d'Accessibilité a été mise en place de façon informelle à Besançon pour favoriser les échanges entre les élus et les associations référentes sur les questions de handicap et d'accessibilité.

La signature de la charte Ville Handicap Association en 2003 par la Ville de Besançon, puis par la Communauté d'agglomération en 2006, témoigne de l'engagement des collectivités locales pour établir un partenariat avec les associations afin de trouver des réponses adaptées aux problèmes d'accessibilité rencontrés sur leur territoire.

Nos collectivités locales ont répondu rapidement aux attendus de la loi 2005 par la création d'une commission d'accessibilité qui a été mutualisée dès 2007 pour avoir une portée intercommunale.



La Commission Intercommunale d'Accessibilité se compose actuellement de 3 collèges.

- Les associations et structures représentant les personnes en situation de handicap, les aînés et les usagers de la ville :**

- Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs (APEDA-BFC),
- Franche Comté Parkinson,
- Association des Paralysés de France France Handicap,
- Centre Régional des Déficients Visuels (CRDV) des Salins de Bregille,
- Valentin Haüy,
- Voir Ensemble,
- Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI) du Doubs,
- Fondation PLURIEL,
- Droits Devant 25,
- Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM),
- Association des Familles des Traumatisés Crâniens et des cérébrolésés (AFTC),
- Association d'Hygiène Sociale Franche-Comté,
- Office des Retraités et Personnes Âgées de Besançon (ORPAB),
- Trottoirs Libres.

Les logos des associations membres de la CIA



Conjuguons nos singuliers



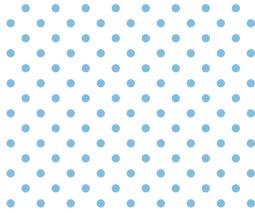
UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

- **Les membres élus**

- Jacques ANDRIENSEN, maire de Roset-Fluans et Conseiller communautaire,
- Jean-Marc BOUSSET, maire de Pouilley-les- Vignes,
- Catherine BOTTERON, maire de Chatillon le Duc,
- Fabienne BRAUCHLI, adjointe à la Maire de Besançon en charge de la transition écologique, des espaces verts, de la biodiversité et conseillère communautaire,
- Annaick CHAUVET, adjointe à la Maire de Besançon en charge de la transition énergétique, des bâtiments, des moyens techniques de la ville et conseillère communautaire,
- Pierre CONTOZ, maire de Montfaucon,
- Sébastien COUDRY, conseiller municipal de Besançon délégué en charge de l'évaluation des politiques publiques, open data et conseiller communautaire,
- Daniel GAUTHEROT, adjoint à la commune de Montferrand le Château et conseiller communautaire,
- Yves GUYEN, maire d'Ecole-Valentin et 5ème Vice-Président en charge de la Voirie et des infrastructures et réseaux opérationnels,
- Thomas JAVAUX, maire d'Amagney,
- Christian MAGNIN-FEYSOT, maire de Chalezeule, vice- Président de la Commission Intercommunale d'Accessibilité et Vice-Président en charge de l'accessibilité, du Contrat local de santé sur le territoire, des relations avec le Centre Hospitalier Universitaire et avec l'Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté (AUDAB),
- Jean-Hugues ROUX, conseiller municipal de la Ville de Besançon délégué à la lutte contre l'isolement, l'autonomie, le handicap et l'accessibilité,
- Marie ZEHAF, conseillère municipale de Besançon déléguée à la Voirie de proximité, propriété des espaces publics et Vice-Présidente GBM en charge des Transports, des Mobilités et du stationnement.

Les représentants du monde économique

- Union des commerçants de Besançon,
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Doubs.

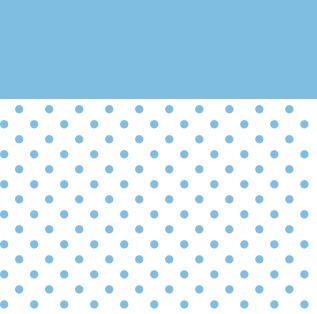


Création d'une équipe Mobile pour Adultes Déficients Visuels au Centre Régional des Déficients Visuels (CRDV) des Salins de Bregille

Cette équipe peut intervenir de façon individuelle auprès de toute personne adulte déficiente visuelle habitant la région Franche-Comté, avec ou sans notification Maison Départementale de Personnes Handicapées (MDPH).

Ce dispositif financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) a été créé en novembre 2024 au CRDV.

L'accompagnement réalisé au domicile des personnes vise à leur apporter des techniques pour répondre à leurs besoins quotidiens (déplacements, courses, démarches administratives, etc.) de manière autonome.



- **L'activité de la CIA en 2024**

En 2024, 6 commissions intercommunale d'accessibilité ont été organisées. Elles ont rassemblé 183 personnes (en moyenne de 30 personnes par séance) issues d'horizons divers :

- Les membres de 11 associations représentant les personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, psychique et intellectuel et les aînés,
 - Les élus référents des questions d'accessibilité, de handicap, de transports de la Ville, du CCAS de Besançon et de Grand Besançon Métropole et les maires des communes de Chalezeule et de Roset-Fluans,
 - De nombreuses directions de la Ville, du CCAS de Besançon et de Grand Besançon Métropole : Direction de l'Autonomie, Direction des Solidarités, Département Architecture et Bâtiments, Département des Mobilités, Direction de l'Urbanisme et des Grands Projets, Direction de l'Aménagement de l'Espace Public et des Grands Travaux, Culture, Sports.
 - L'union des commerçants de Besançon,
 - Des partenaires opérationnels : aménageurs (Territoire 25) et promoteurs de logement (Vinci, ADIM Lyon),
 - La SNCF et La Région Bourgogne Franche-Comté,
 - Le Président de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, Chef de l'unité bâtiment énergie accessibilité de la Direction Départementale des Territoires du Doubs.
- **Cadre de vie**
 - Présentation des projets de requalification de rues du centre-ville de Besançon (Proudhon et rue de Vignier) et temps d'échange sur les préconisations émises par le Groupe d'expert d'Usage,
 - Examens des problématiques soulevées par les associations, en matière de voirie, d'espaces publics et de transports publics en commun,
 - Présentation du programme de mise en accessibilité des écoles dans le cadre du Schéma Directeur,
 - Évolution du projet de logements sur le site Saint-Jacques à Besançon par les équipes de ADIM Lyon et de Vinci Immobilier,
 - Rénovation urbaine de Planoise, la requalification du Chemin des parcs.
 - **Vie culturelle et associative**
 - Programmation adaptée des musées du centre : Musées des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps,
 - Bilan de l'édition 2024 du forum Lundisociable organisé par le CCAS de Besançon.
 - **Transports et mobilités**
 - Évolution de l'outil Ginko Guide,
 - Présentation de la conception des nouvelles rames de tramway du réseau Ginko par les équipes du fabricant Alstom et de la Direction des Transports de Grand Besançon Métropole,
 - Présentation des travaux de mise en accessibilité Gare Viotte.
 - **Sports**
 - Présentation de la base nautique d'Osselle-Routelle,
 - Plans d'aménagement du projet de complexe sportif Diderot,
 - Jeux paralympiques 2024, bilan des actions et des évènements à Besançon.
 - **Participation citoyenne**
 - Budget participatif, partage du bilan des éditions 2023 et 2024 et présentation des modalités présentation des projets pour l'édition 2025,
 - Actualisation de l'organisation et du fonctionnement de la CIA.

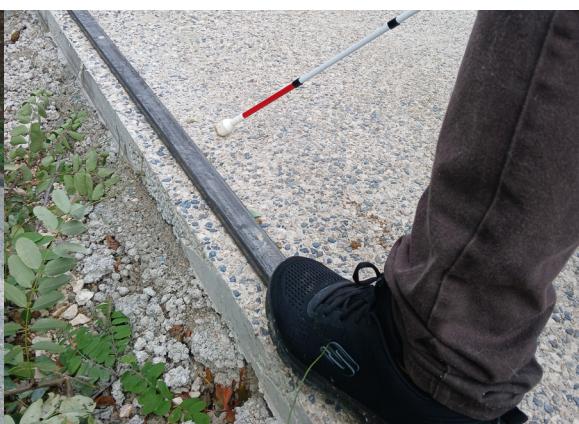
3.2. Le Groupe d'experts d'usage

En complément de l'espace de dialogue institutionnel offert par la CIA, le Groupe d'Experts d'Usage (GEU) rassemble des acteurs issus du monde du handicap (personnes porteuses de handicap, membres d'associations représentantes de certains handicap, professionnels du secteur) pour des temps d'échange plus opérationnels avec les porteurs de projet.

Sa mobilisation permet d'intégrer l'expertise d'usage le plus en amont possible pour la conception des projets urbains, d'avoir une approche la plus fonctionnelle possible pour la mise en œuvre des normes réglementaires et de disposer d'un réseau d'interlocuteurs spécialisés pour chacune des grandes familles de handicap.

En effet, le groupe d'experts d'usage maîtrise la loi et les adaptations spécifiques nécessaires afin de répondre aux obligations légales pour chaque type de handicap. Ce savoir et cette expérience lui donnent la capacité de proposer des solutions pour améliorer l'ergonomie et l'accessibilité d'un lieu en tenant compte des contraintes des sites (environnement, topographie largeurs de voies, protection du patrimoine, etc.).

Le dialogue avec le Groupe d'experts d'usage est systématiquement intégré à la méthodologie des projets les plus structurants de la Ville de Besançon et de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole.



En 2024, les projets suivants ont été étudiés avec le Groupe d'Experts d'Usage :

- **Projet immobilier Saint-Jacques, centre-ville de Besançon, 6 préconisations** ont été exprimées pour améliorer l'accessibilité des logements issus de cette opération de renouvellement urbain : part de logements accessibles, configuration des accès et des salles de bain.
- **Gymnase Diderot, quartier Planoise, 3 préconisations** ont pu être satisfaites pour l'accès aux sites par les sportifs utilisant un fauteuil roulant, les équipements et la signalétique des sanitaires adaptés aux PMR (en application des recommandations pour un véritable confort d'usage dans les sanitaires adaptés des équipements municipaux) et l'installation de 2 bornes sonores pour le repérage des personnes malvoyantes par messages sonores. Une vérification de la visibilité depuis la tribune réservée aux spectateurs à mobilité réduite a également été sollicitée.
- **Présentation des travaux envisagés à l'institution Notre-Dame Saint Jean, quartier Saint-Claude, 12 préconisations** : installation bande de guidage, amélioration des contrastes, mise en place transferts gauche et droit dans les sanitaires adaptés, signalétique adaptée (plan du site adapté aux personnes malvoyantes), confort de cheminement, équipement des sanitaires, modalités d'alerte et d'évacuation de personnes en situation de handicap sensoriel ou moteur, etc.
- **Problématiques de stationnement et de circulation des PMR à Micropolis** : **5 préconisations** sur la signalétique, le stationnement et la répartition des stands.

10 rencontres
Plus de 50 préconisations
exprimées

- **Règlement des occupations commerciales du domaine public Ville de Besançon, 9 préconisations** pour veiller à ce que la disposition des terrasses, panneaux d'informations (etc.) des commerçants n'entrave pas le déplacement des personnes en situation de handicap.
- **Requalification de l'îlot République, Gambetta, Proudhon au centre-ville de Besançon**, temps d'échange autour des caractéristiques du projet pouvant apporter une réponse aux difficultés rencontrées par certaine familles de handicap (visuel ou moteur).
- **Base nautique d'Osselle** : une visite sur place a permis d'émettre une douzaine de préconisations avant l'ouverture de la base au public relatives à la signalétique, au mobilier, à la sécurisation des accès automobiles, ainsi qu'à la facilitation des accès à l'eau pour les personnes à mobilité réduite. Parmi les **12 préconisations** exprimées, 8 ont pu être satisfaites (parmi lesquelles l'amélioration de la signalétique de l'ensemble du site, la zone de tire-à-l'eau et ses équipements, le mobilier urbain, les équipements des sanitaires) et 4 n'ont pu être mises en place en raison des contraintes du site (impossibilité de créer des salles de changes adaptées aux PMR, réflexion en cours pour des modules sans fondation) ou de contraintes financières, de gestion (accès aux portiques du camping) ou de sécurité (installation de tablettes adaptées aux personnes en fauteuil le long de la coursive du restaurant).
- **Plan Ecoles, école des Vieilles Perrières, quartier Grette-Butte, 4 préconisations** pour faciliter la perception des arbres et des plantations par les personnes malvoyantes, pour faciliter le cheminement et l'usage des sanitaires par les personnes à mobilité réduite et distinguer les plans d'évacuation adaptés aux personnes à mobilité réduite.

- Application Ginko Guide :

une présentation détaillée des fonctionnalités de cet outil destiné aux personnes malvoyantes a permis d'échanger sur les réponses qui pourraient être apportées à d'autres difficultés rencontrées par des personnes en situation de handicap pour mener leurs déplacements de façon autonome : information de l'application en écriture FALC, prise en compte en temps réel des changements d'itinéraires ou de localisation des arrêts de bus.

- Participation au relevé des modules sonores aux traversées nécessitant travaux.

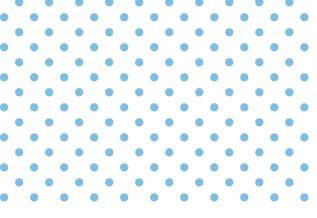
- Visite de chantier du Chemin des Parcs à Planoise pour vérification du bon fonctionnement des préconisation

du Groupe d'experts d'Usage et test d'une barre de guidage métallique destinée à faciliter le repérage des personnes malvoyantes dans cet espace piéton

- Abords de la station de tramway Allende : 5 préconisations ont été

mises en œuvre par l'installation de éléments de mobilier urbain (mains-courantes, barrière, potelets) qui apportent plus de confort et de sécurité aux abords de cette station, tout particulièrement à destination de personnes malvoyantes et âgées.





- **Le Comité Technique d'Accessibilité**

La Mission Intercommunale d'Accessibilité anime également un comité technique d'accessibilité.

Cette instance de dialogue transversale réunit l'ensemble des directions et services de la Ville de Besançon et de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole autour des sujets d'accessibilité.

En 2024, le comité s'est réuni à 5 reprises pour échanger autour des questions soulevées par les associations en Commission Intercommunale d'Accessibilité ou par le groupe d'experts d'usage, construire des réponses adaptées aux problématiques rencontrées, partager des ressources, etc.



La mission d'accessibilité veut améliorer le quotidien des personnes handicapées.

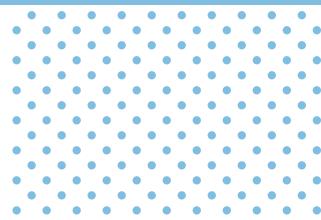
Elle aide à faire se rencontrer les associations et les services de la ville et de la communauté urbaine pour discuter des projets et des problèmes.

Les personnes handicapées et les associations peuvent donner leur avis sur les projets.

Annexe 1

Relevé des opérations 2024 sur Voies et Espaces publics

Direction Développement des Grandes Infrastructures (DDGI), Direction Aménagements des Espaces Publics et Grands Travaux (DAEPT), Direction Voirie



Commune	Maître d'ouvrage	Direction pilote	Maîtrise d'œuvre	Description opération	Montant total des Travaux (TTC)	Montant des Travaux d'accessibilité (TTC), soit 36,5%
Avanne-Aveney	DDGI	DDGI	DDGI	Rue de la Pommeraie : création d'un trottoir	100 000 €	36 500 €
Besançon	Ville Besançon	DUO	DAEPT	Allée du Luxembourg, nouveau projet de rénovation urbaine de Planoise : aménagement allées de desserte	25 030 €	9 136 €
Besançon	GBM	DUO	DAEPT	Campus de la Boulo : désimperméabilisation des parkings, plantations, cheminements doux	3 164 503 €	1 155 044 €
Besançon	Ville Besançon	Sports	DAEPT	Désimperméabilisation et végétalisation d'une partie du parking de la Maison de quartier de Velotte	76 230 €	27 824 €
Besançon	GBM	DMOB	DAEPT	Route de Gray, début des travaux de construction d'une piste cyclable entre le giratoire de la rocade nord-ouest et le giratoire Charlottesville situé sur le boulevard Kennedy	991 156 €	361 772 €
Besançon	DDGI	DDGI	DDGI	Route de Gray : requalification complète de la chaussée de façade à façade	400 000 €	146 000 €
Besançon	GBM	DMOB	DAEPT	Rue de Dole : création d'une piste cyclable entre les rues du Polygone et Dornier	367 640 €	134 189 €
Besançon	GBM	DMOB	DAEPT	Rue de Vignier : requalification de la rue avec utilisation de matériaux qualitatifs, désimperméabilisation des sols, introduction de zones végétalisées et de mobilier de repos (1ère phase de l'opération îlot Marulaz)	531 607 €	194 037 €
Besançon	Territoire 25/Sedia		DAEPT	Rénovation trottoir rue Mantion, création d'un corridor vert	912 234 €	332 965 €
Besançon	GBM	DMOB	DAEPT	Rue René Char : création d'une piste cyclable	771 608 €	281 637 €
Besançon	GBM	DUO	DAEPT	Requalification des rues Bougney, Querret et Clemenceau : apaisement des circulations automobiles, modes doux, désimperméabilisation des sols, et de végétalisation des rues	608 371 €	222 055 €
Besançon	GBM	DUO	DAEPT	Requalification rues Gambetta et Proudhon : plantations rue Gambetta, aménagement rue Proudhon : désimperméabilisation, création de zones plantées, pavage en pierre naturelle, mobilier	1 617 887 €	590 529 €
Besançon	GBM	DMOB	DAEPT	Divers (Laroque- Russel)	52 764 €	19 259 €
Châtillon-le-Duc	DDGI	DDGI	DDGI	Rue Leon Baud : aménagement d'un trottoir et réfection voirie	100 000 €	36 500 €
Gennes	DDGI	DDGI	DDGI	Rue de l'École : Création trottoir en lien avec groupe scolaire	120 000 €	43 800 €
Larnod	DDGI	DDGI	DDGI	Route de la Gare (RD 478) : Réaménagement de la rue avec création trottoirs	250 000 €	91 250 €
Vignes	GBM	DMOB	DAEPT	Pouilles les Vignes - Pirey - Besançon - Piste cyclable	349 872 €	127 703 €
Roset-Fluans	DDGI	DDGI	DDGI	Route des Grottes : création trottoir	100 000 €	36 500 €
Thisé	DDGI	DDGI	DDGI	Rue de Besançon et Place du centre-bourg : 1ère phase consacrée au réaménagement de la place Joffroy d'Abbans	150 000 €	54 750 €
Besançon	Ville Besançon	DUO	DAEPT	Secteur Mandela, Fribourg et Causses, nouveau projet de rénovation urbaine de Planoise : aménagement cœur d'îlot et cheminements	591 314 €	215 830 €
Osselle-Routelle	GBM	Tourisme	DAEPT	Base nautique : livraison 2ème tranche des espaces publics création parking de 365 places, aménagement cheminements et voies d'accès à l'équipement, installation sanitaires extérieurs, mise aux normes de l'arrêt de bus, création d'un plateau ralentisseur	1 572 396 €	573 925 €
Saône	GBM	DMOB	DAEPT	Début des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal : requalification des rues Courbet et Cheneau Blond, création d'un parking de covoitage, création de quais bus, aménagement du parking de la gare, création de liaisons cyclables et piétonnes sécurisées, désimperméabilisation des sols et végétalisation.	1 176 588 €	429 455 €
Besançon	Ville Besançon	DRU	DAEPT	Cimetière Saint Claude : construction nouveau puits de dispersion et empierrement allées carré musulman	67 289 €	24 560 €
Besançon	Ville Besançon	Sports	DAEPT	Rénovation pelouse synthétique du Stade Rosemont	381 324 €	139 183 €
Besançon	Ville Besançon	DGD	DAEPT	Besançon - Point d'apport volontaire Planoise	263 521 €	96 185 €
Besançon	GBM	DGD	DAEPT	Création d'un Point d'apport volontaire de tri des déchets quartier Planoise	68 717 €	25 082 €
Besançon	Ville Besançon	Sports	DAEPT	Réfection pelouse du terrain de rugby	207 624 €	75 783 €
TOTAL					15 610 616 €	6 074 392 €

Annexe 2

Annuaire des associations membres de la CIA

Association d'Hygiène Sociale Franche-Comté

15 avenue Denfert Rochereau, 25000 Besançon

Numéro de téléphone : 03 81 65 44 44

Contact mail : dg@ahs-fc.fr

Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI) du Doubs

17 rue Pergaud 25000 BESANCON

Numéro de téléphone : 03 81 51 96 20

Contact mail : vieassociative@adapeidudoubs.org

Association des Familles des Traumatisés Crâniens et des cérébrolésés (AFTC-BFC)

7 avenue de Montrapon, 25000 Besançon

Numéro de téléphone : 03 81 88 98 60

Contact mail : contact@aftc-bfc.fr

APF France Handicap

4 chemin de l'Ermitage, bâtiment Le Pulsar, 25000

Besançon

Numéro de téléphone : 03 81 53 34 33

dd.25@apf.asso.fr

Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs (APEDA-BFC)

12 Rue de la Famille, 25000 Besançon

Numéro de téléphone : 03 81 80 19 82

Contact mail : apeda-bfc@orange.fr

Association Valentin Haüy

21 Rue Charles Krug, BP 51772 25044 Besançon

CEDEX

Numéro de téléphone : 03 81 80 45 52

Contact mail : comite.besancon@avh.asso.fr

Centre Régional des Déficients Visuels (CRDV) des Salins de Bregille

7 Chemin des Monts de Bregille du Haut, 25000

Besançon

Numéro de téléphone : 03 81 65 86 80

Contact mail : crdv@salinsdebregille.com

Droits Devant 25

17 rue Pergaud 25000 Besançon

Numéro de téléphone :

Contact mail : droitsdevantdoubs@gmail.com

Fondation PLURIEL Service Atlas

9 chemin de Palente 25000 BESANCON

Numéro de téléphone : 03 81 51 96 20

Contact mail : romaric.vieille@fpluriel.org

Office des Retraités et Personnes Âgées de Besançon (ORPAB)

20 Rue de Vignier, 25000 Besançon

Numéro de téléphone : 03 81 82 22 05

Contact mail : contact@orpab.fr

Trottoirs Libres

Les Bains Douches 1, Rue de l'Ecole, 25000 Besançon

Contact mail : trottoirslibres@yahoo.com

Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

7 avenue de Montrapon, 25000 Besançon

Numéro de téléphone : 03 81 53 68 56

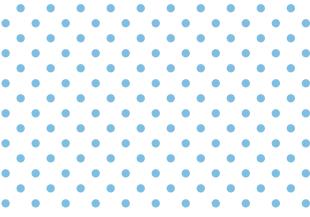
Contact mail : 25@unafam.org

Voir Ensemble

10 Faubourg Tarragnoz, 25000 Besançon

Numéro de téléphone : 07.60.57.07.95.

Contact mail : g.doubs@voirensemble.asso.fr





Besançon

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

Contact

DIRECTION AUTONOMIE DU CCAS DE BESANÇON
MISSION ACCESSIBILITÉ
03 81 41 21 84 / 06 47 07 72 69
mission.accessibilite@grandbesancon.fr

